



INFOS MARITIMES

N 2 - Juillet 22

Bulletin d'informations du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime 

Magazine



Modernisation du secteur portuaire : le Sénégal en route vers l'Emergence



REMISE DE DECORATIONS
52 agents du MPEM honorés



XEYU NDAW NI
110 contrats au profit de jeunes diplômés des pêches et de l'aquaculture



MARCHE CENTRAL AU POISSON DE THIES
Une vieille doléance satisfaite



EDITORIAL

Par Alioune Ndoye

Ministre des Pêches et de l'Économie maritime

De la modernisation du secteur portuaire : le Sénégal en route vers l'émergence

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Macky SALL, a réservé une part importante au secteur portuaire dans le PSE (Plan Sénégal Emergent), instrument principal de référence des politiques publiques de développement économique et social.

Sous ce rapport, le Sénégal s'oriente vers la constitution d'un hub portuaire, industriel et logistique à l'horizon 2035.

Cette ambition se concrétisera avec la mise en place d'une plateforme portuaire qui s'articule autour de trois ports de dimension mondiale (Dakar, Ndayane et Bargny-Sendu), aptes à satisfaire les exigences nautiques et de services du commerce maritime marqué par un gigantisme des navires et des cargaisons.

Cette nouvelle configuration du système portuaire optimise le potentiel des ports dits secondaires tels que ceux de Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis, Ndakhonga ainsi que les infrastructures portuaires dédiées à la pêche artisanale et industrielle existantes et celles à créer en fonction de l'évolution des besoins. Elle permet ainsi, d'accompagner les autres activités économiques se développant à proximité ou sur le plan d'eau tout en s'arrimant au plan national d'aménagement et de développement territorial (PN DAT).

Par ailleurs, l'exploitation des ressources en pétrole et gaz va demander de nouveaux besoins particuliers en logistiques et transport vers les sites de stockage, de transformation et vers les marchés.

Dès lors, dans une démarche de spécialisation des terminaux portuaires, la vocation de chaque port sera redéfinie avec des objectifs de performances permettant une articulation des plateformes logistiques opérationnelles.

Au total, sous le prisme d'un changement de paradigmes, la nouvelle plateforme se veut un outil de transformation structurelle de l'économie nationale fortement tributaire des transports maritimes avec 95% du commerce extérieur qui s'y attachent. De ce point de vue, l'axe d'efforts répondra à l'impératif de corriger le déficit de la balance commerciale, notamment par la création de fret retour, grâce au développement de zones industrielles dans les espaces péri portuaires. Celle-ci, seront créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois pour les jeunes et les femmes notamment.

La productivité incidente et la vocation sous-régionale de la nouvelle plateforme portuaire requièrent l'aménagement d'un dispositif complémentaire d'éclatement adossé à l'intermodalité avec notamment des ports secs et une connectivité routière, ferroviaire et fluvio-maritime permettant d'assurer une meilleure pénétration territoriale nationale et de l'hinterland.

Avec ce dispositif stratégique, le portuaire interconnecté se présente comme une pièce maîtresse de l'émergence de notre pays. Son opérationnalisation favorisera une

augmentation substantielle des capacités de traitement, une nette intégration des plateformes logistiques en place, une disponibilité accrue de matériels de dernière génération suffisamment attractifs, soutenables pour l'environnement, convenables aux usagers et économiquement rentables.

Le Hub en construction à partir de la stratégie nationale portuaire est porteur de croissance avec une contribution plus soutenue au PIB, à la faveur de la création de richesse induite par le dynamisme attendu de l'activité portuaire et la transformation des productions diverses par les industries installées dans les zones spéciales précitées, menées par des effectifs qualifiés ayant reçu une formation professionnelle spécifique aux besoins de la plateforme.

Les performances attendues de cet écosystème se situent à des niveaux d'autant plus élevés que la plateforme devra fonctionner avec des procédures dématérialisées par une digitalisation optimisée, basées sur les exigences des marchés national, régional et international, prenant dûment en compte le contexte d'intégration de nos économies (ZLECAF, CEDEAO) et permettant de mieux articuler les chaînes logistiques.

Par ses services offerts, ses outils modernes et ses solutions innovantes à travers notamment : le guichet unique, le système de tracking des origines aux destinations, les transactions électroniques par une connectivité numérique des procédures et des opérations portuaires et leur continuité terrestre sur des corridors sans tracasseries et en toute sécurité, le hub portuaire et logistique sera une réalité opérationnelle et stratégique incontournable et porteur d'émergence. D'importants flux de marchandises seront désormais traités, en entrées comme en sorties, selon des procédures simples, efficaces avec un suivi logistique intelligent.

Pour ce faire, un cadre juridique et institutionnel nouveau encadrera l'animation et la gouvernance du système portuaire en devenant avec des processus clairs de prise de décision, de régulation, de définition des modalités de mise en œuvre des réformes ainsi que d'exécution des politiques sectorielles.

Voilà la grande ambition que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Macky SALL, porte pour notre cher pays, et dont la préparation et la mise en œuvre sont confiées au Ministre des Pêches et de l'Économie maritime, en relation avec les secteurs concernés dans un esprit de cohésion gouvernementale. Dans sa démarche inclusive et sa volonté inébranlable de promotion et de développement d'un secteur privé national fort, dont le dispositif normatif sur le contenu local constitue l'un des actes les plus éloquents, le Chef de l'Etat offre ici, également, aux nationaux, une belle opportunité d'investissement et un cadre propice aux affaires.





SOMMAIRE

EDITORIAL

De la modernisation du secteur portuaire :
le Sénégal en route vers l'émergence

3

ACTUALITES

- 52 agents arborent les symboles de la reconnaissance de l'Etat
- La Fédération des Femmes Actives de la Pêche de Cayar (FFAP/CY) un modèle d'unité salué et appuyé par le Ministre
- Cérémonie de bilan du Partenariat CNFTPA-USAID
- Surveillance des pêches à bord de l'avion de patrouille maritime CASA235 de l'armée de l'air sénégalaise
- Cérémonie d'inauguration d'une plateforme moderne de fumage de poissons à Dionewar
- Concertation avec les acteurs : Alioune Ndoye à l'écoute des femmes formatrices du Sénégal
- Marché central au poisson (MCP) : Thiès va bientôt étrenner son bijou d'un coût de près de 2 milliards de francs
- Visite du chantier du complexe frigorifique de Hann par le Ministre des pêches et de l'Economie Maritime
- Arraisonnement de pirogues en Guinée : Alioune NDOYE au chevet de nos compatriotes.
- Insertion des diplômés des pêches et de l'aquaculture : le Ministère des pêches et de l'Economie maritime enrôle cent dix (110) jeunes

3

6

6

8

10

11

12

13

14

16

17

18

18

20

24

24

28

32

32

36

36

40

42

42

46

48

DOSSIER

- La pêche industrielle au Sénégal

20

ECLAIRAGE

- Ancrage juridique de l'aquaculture
Docteur Téning SENE, Directrice générale de L'ANA
- Protection et surveillance des pêches
Capitaine de Vaisseau Ibrahima DIAW Directeur de la DPSP
- Immersion de récifs artificiels et Nettoyage des Fonds marins, deux piliers majeurs pour la restauration de l'écosystème des Fonds marins
Sellé MBENGUE Directeur par intérim de la DGEFM

20

24

24

28

32

32

ENTRETIEN AVEC

- Babacar FAYE, Directeur de l'ENFM
- Samuel FAYE, Directeur du CNFTPA

36

36

40

FOCUS SUR

- Sédhiou : Pôle Aquacole National
- L'ANAM : faire du maritime un puissant levier de développement économique et social !

42

42

46

AVIS EXPERT

- Dr Alioune Abi Taleb NGUER

48

48

Adresse : Sphère OTD de Diamniadio,
bâtiment D - Dakar (Sénégal)
Tél. : 221 33 849 84 78
www.mpem.gouv.sn

Directeur de Publication

Alioune NDOYE
Ministre des Pêches et de l'Economie
maritime

Rédacteur en chef

Fodé FALL
Directeur de Cabinet

Coordonnateurs

Patrice SANE (CT COM/MPEM)
Alassane DIALLO (CT COM/ ANAM)

Comité de rédaction

Diène FAYE (DPM)
Babacar Banda DIOP (DITP)
CV Ibrahima DIAW (DPSP)
Diène NDIAYE (DPC)
Sellé MBENGUE (DGEFM)
Ousmane NDIAYE (DIP)
Babacar FAYE (ENFEM)
Samuel FAYE (CNFTPA)
Abdoulaye NDAO (CRI)
Edouard NDECKY (CEP)
Dr Ndiaga THIAM (CRODT)
El Hadj Amadou MBAYE
(CTCOM/COSEC)
Jacques IYOK (CT COM/COSAMA)
Abdou Karim DIARRA (CT COM/PAD)
Mamadou DIEYE (Cellule de commu-
nication/MPEM)
Sellé DIEYE (Cellule de communica-
tion/MPEM)
Jupiter LO (Cellule de communication
/MPEM)

Collaborateurs extérieurs

Abdoulaye BADJI APS
Dr. Alioune Abi Taleb NGUER

Mise en page et infographie

Fabienne DOSSEH

Impression

Polykrome

ACTUALITE

52 agents arborent les symboles de la reconnaissance de l'Etat



Le Ministre des pêches et de l'économie maritime, Monsieur Alioune NDOYE a procédé, le mardi 15 février 2022, dans la salle de conférence du MPEM, à la décoration de cinquante-deux (52) agents des pêches et de l'économie maritime. Cette solennité qui s'est tenue devant les familles et amis des récipiendaires, symbolise la reconnaissance et la satisfaction de l'Etat du Sénégal après des années de services.

Dans son allocution, le Ministre Alioune NDOYE a tenu tout d'abord à faire un bref rappel de l'Ordre National du lion et de l'Ordre National du mérite. « Faut-il d'ailleurs le rappeler, l'Ordre National du Lion, la plus élevée des distinctions nationales récompense un mérite éminent acquit au service de la nation » dira-t-il avant de poursuivre, « l'ordre national du mérite quant à lui, constitue la sanction classique du commis apprécié pour ses qualités et marque la satisfaction pour les services rendus par un haut fonctionnaire ».

Au nom du Président de la République, Macky Sall, le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime, a remercié et félicité les récipiendaires pour les

services rendus à la Nation.

Toujours selon le Ministre, « l'engagement, la détermination et le dévouement des agents de ce département ministériel, dont quelques-uns sont à l'honneur aujourd'hui, tandis que d'autres l'ont déjà été auparavant ou le seront, très certainement, ultérieurement, a permis de maintenir le secteur comme l'un des plus dynamiques, des plus attractifs et des plus pourvoyeurs de recettes pour le pays. Je voudrais ainsi, chers récipiendaires, en mon nom propre et au nom de tous mes collègues qui m'ont précédé à la tête de ce département et qui, en 2018 et 2019, ont porté leurs choix sur certains d'entre vous, vous transmettre mes vives félicitations et mes encouragements soutenus pour le mérite ainsi sanctionné. Il s'agira, dès lors, pour vous, de vous évertuer à mériter,



chaque jour un peu plus, cette reconnaissance. Maintenir le cap, rester focus sur les objectifs du secteur, demeurer engagé, dévoué, loyal et généreux dans l'effort, deviennent, plus que jamais, des impératifs et une ligne de conduite inaliénables.»

Malgré l'émotion qui se lisait sur les visages, les récipiendaires ont tenu à prendre la parole afin de remercier le Ministre et le Président de la République pour cette marque de reconnaissance.

Baydi Daff, Directeur des études de l'École nationale de formation maritime, promu au rang de Chevalier de l'Ordre national du Mérite dira que :

« Ces distinctions lancent un message très fort aux agents de l'Etat qui doivent redoubler d'efforts et veiller à remplir fidèlement la mission qui leur est assignée ».

Un cocktail a été offert aux récipiendaires accompagnés de leur familles à la fin de la cérémonie.

ACTUALITE

La Fédération des Femmes Actives de la Pêche de Cayar (FFAP/CY) un modèle d'unité salué et appuyé par le Ministre

Les femmes sont une frange importante dans la commercialisation et la transformation en produits dérivés des ressources halieutiques au Sénégal. A Cayar, outre les femmes qui prennent d'assaut au quotidien la plage pour la vente du poisson, d'autres sont engagées dans la transformation des produits halieutiques qui sont exportés dans divers pays de la sous-région ouest africaine et de l'Union européenne.

Conscient des difficultés rencontrées individuellement dans leur travail, ces dames ont d'abord sollicité et obtenu l'accompagnement du Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Thiès à Cayar, qui les a organisé en GIE de dix (10) membres pour s'acquitter annuellement de leur carte professionnelle de mareyeur. Ces GIE de mareyeurs se sont regroupé en une fédération : la Fédération de Femmes Actives de la Pêche de Cayar (FFAP/CY) en y associant les deux GIE de femmes transformatrices.



Et depuis, avec l'accompagnement du Service Départemental des Pêches, la FFAP/CY a sollicité les projets, ONG, PTF mais surtout le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime pour surmonter les difficultés d'ordre matériel et financier aux quelles elle fait face au quotidien et qui entrave à l'épanouissement de ses activités.



La FFAP/CY reçue en audience par Monsieur le Ministre

Dès lors, Monsieur Alioune NDOYE, MPEM a salué cette initiative des femmes de Cayar consistant à se regrouper en une seule entité ; ce qui permet au département d'avoir un seul interlocuteur.

Ainsi dans le cadre de l'exécution du fonds de résilience COVID, sous forme de prêt revolving en partenariat avec la DER/FJ et le Crédit Mutuel du Sénégal, la FFAP/CY a bénéficié d'un financement à hauteur de dix-sept million de francs (17 000 000 F CFA) répartie entre 13 GIE membres.

Aussi, pour répondre à leur soucis d'améliorer l'exécution de leur tâches quotidiennes et faciliter la mise en œuvre de leurs activités futures, dans l'amélioration de la chaîne de valeur, Monsieur le Ministre a doté la Fédération d'un premier lot de matériel composé de glacières, de bottes, de blouses et d'une enveloppe de trois millions (3 000 000 F CFA); à l'occasion du lancement officiel de ladite fédération qu'il a présidé le 15 février 2022 à Cayar.

Depuis le mois d'Avril 2022, les GIE membres de la fédération ont fait de cette enveloppe de trois million (3 000 000) un fond de prêt mensuel revolving. Le tableau ci après illustre le nombre de GIE bénéficiaires de ces prêts et les gains que cela a apporté à la fédération.

Mois	Nombre de GIE bénéficiaires	Montant du prêt/GIE (FCFA)	Intérêt (FCFA)
Avril	20	150 000	300 000
Mai	24	150 000	360 000
Juin	26	150 000	390 000
Total	70		1 050 000

En trois mois de prêt elles ont pu avoir 1 050 000 F CFA d'intérêt pour 70 GIE financés.

En perspective, elles envisagent de :

- Faire passer le montant des prêts de 150 000F à 1 000 000F par GIE ;
- Aménager dans le quai de pêche, un local bien équipé réservé uniquement aux micro-mareyeuses pour la vente du poisson dans les règles ;
- Se doter d'un camion frigorifique pour le transport de leur produit vers les marchés intérieurs ;
- Doter l'ensemble des 115 GIE membres de la fédération d'équipement (glacières, bacs, blouses, bottes...) leur permettant de travailler dans les conditions requises ;



Don de matériel par Monsieur le Ministre



Pour y arriver, il est plus que nécessaire qu'elles soient accompagnées par les bonnes volontés, les ONG, les PTF mais surtout par Monsieur le Ministre sans qui elles ne seraient pas arrivées à ce stade d'avancement.

A l'image de la Fédération de Femmes Actives de la Pêche de Cayar, les micro-mareyeuses des autres localités doivent cultiver le même élan de solidarité accompagnées par les autorités administratives, religieuses et coutumières pour œuvrer dans le sens de préserver la ressource et améliorer la chaîne de valeur par l'augmentation de la valorisation des produits halieutiques.



ACTUALITE

Cérémonie de bilan du partenariat CNFTPA-USAID



Dans le cadre de la cérémonie-bilan organisée par le CNFTPA en relation avec l'USAID, le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, Monsieur Alioune NDOYE a salué le partenariat fort, existant entre les deux institutions à travers le programme Dekkal Gedjj de Winrock International. Le Ministre a relevé que l'action commune de ces organisations a permis d'apporter de manière substantielle des réponses à la formation du capital humain évoluant dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au Sénégal. Il en est ainsi notamment, à travers l'évaluation du programme de formation quant à son adéquation avec le marché de l'emploi, la réforme des programmes de formation et enfin la définition d'un nouveau plan stratégique horizon 2026 pour le CNFTPA.

Ces nouveautés adoptées consacrent un changement de paradigme en fortifiant le volet technique de la formation tout en ouvrant de nouvelles fenêtres sur des savoirs et compétences nouveaux, innovants qui permettent à l'apprenant de réinventer son projet professionnel et par là même de parfaire son employabilité. De plus, le nouveau plan stratégique poursuit l'ambition de faire du CNFTPA une école performante, attractive, innovante et leader dans la formation en pêche, aquaculture et économie bleue en Afrique francophone, d'ici 2026.

Cette vision découle de la réflexion stratégique et trouve ses fondements dans les Objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) tout en prenant en compte

les axes prioritaires du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence, (PAQUET).

Elle vise l'excellence en formant des ressources humaines capables de répondre efficacement aux besoins en compétence du secteur des pêches, notamment pour assurer la durabilité biologique et économique de la pêche, la valorisation de la production, la prise en charges des divers problèmes environnementaux notés et la promotion d'une aquaculture compétitive, garante d'une sécurité alimentaire durable.

Elle intègre également le positionnement et l'attractivité du Centre aux niveaux national et international en focalisant son action sur 4 leviers stratégiques que sont :

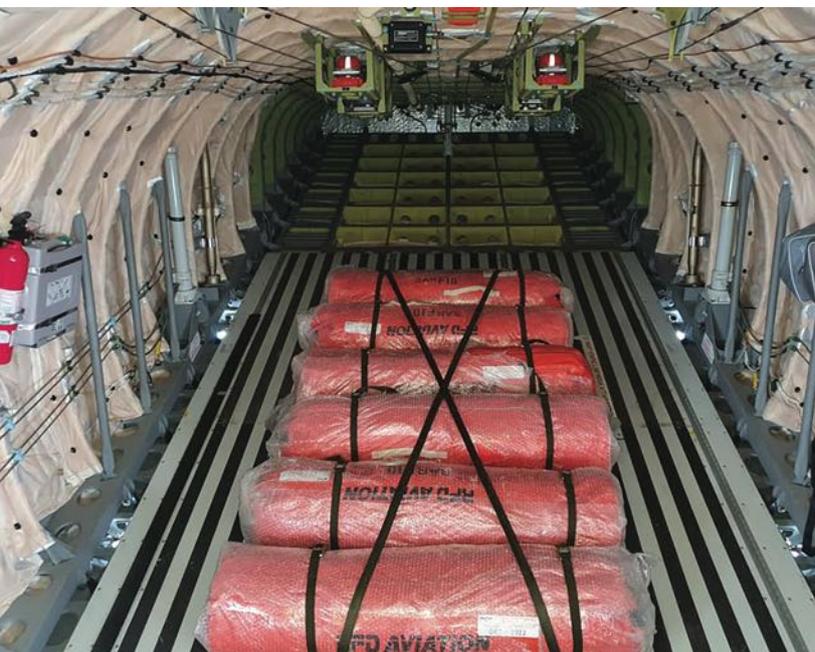
- Gouvernance, pilotage et gestion performante du CNFTPA.
- Qualité et innovation de la formation
- Compétitivité et assise nationale et régionale.
- Insertion optimale et accompagnement professionnel

Conformément à la vision du Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL, Le Ministre a invité les partenaires à continuer à œuvrer dans le sens de l'excellence académique et de pérenniser leur partenariat en renforçant leurs actions sur les questions d'autonomisation et d'entrepreneuriat des jeunes apprenants.

Surveillance des pêches à bord de l'avion de patrouille maritime CASA235 de l'armée de l'air sénégalaise

Le 21 avril 2022, Mr Alioune Ndoye, MPEM accompagné du SG du ministère et du directeur de la DPSP, a effectué une sortie à bord de l'avion de patrouille maritime CASA 235 de l'armée de l'air sénégalaise. Cette sortie, qui rentre dans le cadre d'une patrouille aérienne en zone maritime nord, a permis de reconnaître et d'identifier des navires s'adonnant à la pêche industrielle, mais également de survoler des pirogues opérant au-delà de la mer territoriale, loin des zones de pêches traditionnelles. L'avion est doté de capacités de détection, d'identification et de coercition efficaces,

Cette nouvelle acquisition du gouvernement du Sénégal qui vient renforcer substantiellement le dispositif de surveillance des pêches a une autonomie de 09 heures et une vitesse de croisière d'environ 450 km/h. Elle présente également bien d'autres potentialités qui lui permettent d'être très performante en matière de recherche et sauvetage en mer. L'avion peut aussi embarquer, en plus de l'équipage, des inspecteurs des pêches et des équipes de sauvetage.



ACTUALITE

Cérémonie d'inauguration d'une plateforme moderne de fumage de poissons à Dionewar



Le Ministre des pêches et de l'économie maritime, Alioune Ndoye, a inauguré, le vendredi 20 mai 2022, sur l'île de Dionewar (Fatick), une plateforme moderne de fumage de poissons conçue suivant une technique novatrice, créée par la sénégalaise Oumy Khairy NDIAYE et vulgarisée à travers le monde, par la FAO, sous l'appellation de Four FTT.

Ladite plateforme de Dionewar, d'un coût de 50 millions de francs CFA, a été réalisée par la FAO dont le représentant-résident à Dakar, Robert Guéi, a assisté à la cérémonie.

La manifestation s'est déroulée en présence de femmes transformatrices du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Cap-Vert.

Les fours FTT ou fourneau à double fonction de cuisson et de séchage mécanique peuvent également servir au stockage.

Alioune Ndoye a expliqué que cette plateforme allait permettre aux femmes transformatrices de travailler dans de meilleures conditions sanitaires et d'hygiène.

"Ces fours FTT permettent de régler les problèmes de salubrité, d'hygiène des sites traditionnels de transformation de produits halieutiques", a-t-il fait valoir.

"Ils permettront également de "préserver la santé des femmes transformatrices, de mieux répondre aux normes standards d'hygiène des marchés et de générer des revenus financiers plus importants", a-t-il ajouté.

Pour le ministre, *"ces installations vont de manière globale aider à la valorisation de la chaîne de valeur qui accompagne cette activité transformatrice"*.

"Désormais, avec ces installations, on aura des produits plus sains, mieux traités, mieux emballés et tout ceci ouvre les portes des marchés internationaux très rigoureux sur les normes d'hygiène", a-t-il dit.

La réalisation de la plateforme sur l'île de Dionewar est un "exemple" à reproduire dans d'autres sites de transformation de produits halieutiques du Sénégal, a-t-il plaidé.

Le ministre a salué l'action de la FAO qui a réalisé cette infrastructure.

Le représentant-résident de la FAO à Dakar, Robert Guéi, a souligné le rôle important des femmes dans la sécurité alimentaire en Afrique.

"Elles prennent beaucoup de risques pour leur santé, leurs revenus, beaucoup de sacrifices pour assurer la sécurité alimentaire des populations", a-t-il souligné.

"D'où cette action, cette initiative de la FAO pour permettre aux femmes transformatrices de produits halieutiques d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie", a-t-il justifié.

"Avec le fumage traditionnel du poisson, a-t-il relevé, les femmes sont exposées, au gaz carbonique, à la chaleur au point qu'elles ne se rendent pas compte qu'elles sont entraînées à ruiner leur santé".

"Donc, note-t-il, les fours FTT leur permettent de régler ces problèmes définitivement, de préserver leur santé et agir sur la santé des populations".

Il a indiqué que ces trois fours FTT installés à Dionewar pour les femmes transformatrices ont une capacité de 20 tonnes de poissons fumés par mois.

"Nous comptons avec l'appui du ministère de la Pêche mettre ces fours partout au Sénégal", a avancé M. Guéi, par ailleurs coordonnateur sous-régional de la FAO.

Concertation avec les acteurs : Alioune Ndoye à l'écoute des femmes transformatrices du Sénégal



En marge de la cérémonie d'inauguration des fours FTT, le Ministre Alioune NDOYE avait planifié de passer une nuit supplémentaire dans l'île de Dionewar pour consacrer une journée entière à une rencontre d'échanges avec les femmes transformatrices venues des sept régions maritimes du Sénégal.

Ces dernières ont unanimement salué cette initiative inédite dans une telle localité pleine de symboles pour le secteur de la pêche.

Elles ont ainsi, dans leur prise de parole, profité de l'opportunité que leur offrait le Ministre, pour faire état de leurs préoccupations majeures et des difficultés auxquelles elles font face, quotidiennement, dans l'exercice de leur métier.

Plusieurs problématiques liées à la construction/réhabilitation/modernisation d'aires de transformation, à la mise à disposition d'équipements de travail, aux besoins de formations, aux financements, à l'établissement d'une « carte de femmes transformatrice » à l'encadrement juridique de leur activité, ont ainsi été abordées par les femmes.

A leur suite, le Ministre dira toute sa fierté d'avoir pu tenir une telle rencontre, qu'il a voulu, libre, dynamique et constructive, avec ces braves femmes, loin de la capitale et leur a, dès l'entame

détermination à prendre en charge, dans le cadre de l'exécution de la mission que le chef de l'Etat a bien voulu lui confier à la tête du département des pêches, les préoccupations formulées.

Il rappellera d'ailleurs à cet effet, les innombrables réalisations de l'Etat sous le magistère du Président Macky SALL, au bénéfice des femmes transformatrices du secteur des pêches.

Il précisera ainsi que ce travail déjà entamé se poursuivra à travers les différents projets et initiatives en cours dont l'aboutissement sera la réponse adéquate à l'essentiel des préoccupations émises.

Il a ainsi invité les femmes à une plus forte cohésion et à demeurer soudées et synchrones au côté des responsables du département.

Le Ministre, avant de clore son propos a tenu, à l'instar de toutes les femmes présentes à rendre un vibrant hommage à la présidente de la fédération nationale des femmes transformatrice du Sénégal (FENATRAMS) madame Fatou SARR dont le leadership l'engagement pour la cause de ses braves femmes sont reconnus par toute la communauté d'acteurs.

ACTUALITE

Marché central au Poisson (MCP) : Thiès va bientôt étrenner son bijou d'un coût de près de 2 milliards de francs...



Dans le cadre de la réalisation du Marché central au Poisson de Thiès, d'un coût de 1 887 498 481 FCFA TTC, M. Alioune Ndoye, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime, en compagnie du Ministre d'Etat Directeur de cabinet du Président de la République, Dr Augustin Tine et de MM. Yankhoba Diattara et Pape Amadou Ndiaye, respectivement, Ministre de l'Economie numérique et des Télécommunications et Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel, a procédé à la pose de la première pierre dudit marché, le samedi 18 juin 2022, à Thiès.

C'était en présence du Vice-Président du Conseil départemental de Thiès, M. Ibrahima Ndoye, de Babacar Diop, maire de la ville de Thiès, de Birame Soulé Diop, maire de la commune de Thiès Nord, de l'adjoint au Gouverneur, du Préfet de Thiès et du sous-Préfet de Thiès Nord, de M. Massamba Achille Edouard Guéye et de l'ensemble de ses proches collaborateurs et des acteurs de la pêche, venus de Thiès et environs.

S'adressant aux nombreuses populations en liesse, le Ministre des Pêches et de l'Economie maritime, M. Alioune Ndoye a déclaré : « Thiès en avait besoin et l'a dit, démarché et plaidé depuis plusieurs années.

Monsieur le Président de la République l'a fait sur ce site carrefour et stratégique à la sortie de Thiès en allant à Saint-Louis, localisé au nœud du réseau routier desservant l'axe Touba, d'une part, l'axe Tivaouane d'autre part, mais aussi l'axe Dakar par RN-Kayar par Km 50, tout comme l'axe Mbour-Joal par Autoroute à péage ».

Et de poursuivre : « (...), j'ai trouvé un projet non réalisé de plus de vingt ans. J'ai aussitôt poursuivi le plaidoyer de mes prédécesseurs et de toutes les personnes qui ont rêvé voir l'érection de ce marché central au poisson ici à Thiès. L'aboutissement de projet aujourd'hui ne saurait cacher la longue marche de personnes qui se sont investies depuis plusieurs décennies. En effet, après une première conception sous format de marché général, les partenaires au développement qui se sont succédés à sa formulation ont buté sur deux écueils principaux. Il s'agit notamment de la mobilisation du financement et de la disponibilité du foncier ».

A retenir que, tour à tour, plusieurs sites avaient été ciblés avant d'être réaffectés à d'autres usages. « *Egalement, les ressources financières ont été un point dur durant toutes ces années* », révèle M. Ndoye.

« *C'est pourquoi, ajoute le ministre, dès que le Chef de l'Etat m'en a instruit, je me suis empressé de travailler à donner corps à ce projet qui nous réunit si heureusement ce jour* ». ».

Le ministre a aussi fait noter que « *le pilotage de ce projet par l'Agence nationale des Affaires maritimes est, jusqu'ici, d'autant plus appréciable que la célérité de la procédure contractuelle n'a fait l'objet d'aucun grief. Il a été procédé à un appel d'offres qui a vu la participation de douze (12) soumissionnaires. Le marché a été attribué au groupement Africa Bloom Corporate leader du groupement avec Africa Development Solution Group* ».



Et d'indiquer « une autre source de satisfaction puisque l'entreprise est bien sénégalaise, ce qui va contribuer ainsi à la promotion et à l'accompagnement du secteur privé national ».

Pour le ministre des Pêches : « Dans la foulée de ces diligences, j'ai espoir que les travaux se dérouleront sans difficultés. Sous ce rapport, après la totale prise en charge par l'ANAM du paiement des impenses sur la base du travail remarquable de la commission de recensement et d'évaluation sous la direction du Préfet, la préparation du site et le paiement de l'avance de démarrage. Pour la suite, j'engage le Directeur général à maintenir la même intensité d'efforts pour respecter et faire observer les obligations de tous afin de finaliser les travaux dans les délais et avec la qualité requise. Aussi, l'entreprise devra-t-elle appliquer le sérieux et le professionnalisme qui sont reflétés par ses références et expérience en la matière ».

Content du travail et de l'organisation de la cérémonie, le Ministre des Pêches a déclaré : « je voudrais à cet égard féliciter Monsieur Massamba Achille Edouard GUEYE, le Directeur général de l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) qui, avec le Conseil de Surveillance de l'Agence, a su faire les réaménagements budgétaires nécessaires pour accorder une priorité absolue à ce projet. Je dois souligner, pour m'en réjouir, qu'il s'agit d'un financement interne, sur ressources propres de l'Agence ».

« Toutes les populations de Thiès souffrent encore à date de la localisation au cœur de la ville de l'actuel marché au poisson qui est à l'origine de problèmes de sécurité, de mobilité urbaine, de salubrité et de qualité des produits sensibles et périssables de la pêche »,

constate M. Alioune Ndoye qui se satisfait du projet, en ces termes : « avec ce nouveau marché, ce sont toutes ces externalités négatives qui vont disparaître pour laisser place à un ordre public plus serein dans toutes les dimensions précitées ».

Le nouveau marché central au poisson de Thiès qui sera construit sur un site de quatre (4) hectares avec, comme présenté sur la maquette et les plans, comprend :

- 1 Bloc administratif
- 2 Halles aux poissons (vente en gros et vente détail)
- 1 Fabrique de glace
- 1 Chambre froide
- 1 Espace écaillage
- 1 Bloc sanitaire
- 2 Parkings (camions frigo-visiteurs)
- 1 Bâtiment hébergement de 2 étages et commodités (hôtel et Restauration)

Evoquant la continuité de l'administration, M. Alioune Ndoye s'est imposé, à un moment de son propos « de reconnaître et de saluer l'engagement de Madame le Ministre Ndéye Tické Ndiaye Diop, alors Directeur général de l'ANAM, qui a travaillé, en tant que digne fille de Thiès, dans la conception de ce projet ». Il a confondu dans ses remerciements, pour la mise à disposition du terrain et salué les efforts soutenus de la Ville de Thiès, de l'ancien Maire Talla Sylla, et son jeune frère Dr Babacar Diop, l'actuel édile de Thiès ainsi que le Maire de la Commune de Thiès Nord, Birame Siley Diop ».

Auparavant, le ministre s'est incliné pieusement devant la mémoire de feu Abdou Diaw, un responsable des mareyeurs arraché à notre affection, mais « qui s'est battu toute sa vie pour ladite cause ».



ACTUALITE

Visite du chantier du complexe frigorifique de Hann par le Ministre des pêches et de l'Economie Maritime



Alioune Ndoye, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime au complexe frigorifique de Hann : Réalisé à 50%, le chantier sera livré en fin 2022.

Accompagné des autorités administratives et locales de la région de Dakar et de la commune Hann Bel-Air, de ses collaborateurs et du Directeur général de l'ANAM, M. Massamba Achille Edouard Guéye, M. Alioune Ndoye, Ministre des Pêches et de l'Economie s'est rendu le vendredi 24 juin au chantier du Complexe frigorifique de Hann.

D'un coût global de plus de cinq (5) millions de dollars, soit environ trois (3) milliards de francs CFA, cette importante réalisation au bénéfice de la communauté des acteurs de la pêche de Dakar et ses environs, est le fruit de la coopération entre le Sénégal et la République de Corée.

« *Le travail a bien démarré et se déroule convenablement* » a constaté, in situ, le Ministre Alioune Ndoye, venu s'enquérir de l'état d'avancement du chantier.

S'adressant ainsi à la presse, le Ministre fait noter que les travaux n'ayant pu débuter qu'en fin octobre 2021, ont déjà atteint un niveau d'exécution assez satisfaisant d'environ 50%. Il signalera, qu'en effet, leur démarrage effectif a été pendant une assez longue période, lourdement perturbé par les aléas liés aux effets de la pandémie de la Covid 19, notamment sur le transport maritime.



L'accélération actuellement notée dans l'exécution des travaux, consécutivement à la disponibilité, sur site, de l'ensemble du matériel nécessaire au projet, laisse envisager leur achèvement dans les délais requis.

Pour rappel, le complexe frigorifique de Hann construit sur une superficie de 1560 m² sur un site de 2660 m² est composé de :

- Deux (2) fabriques de glaces de 20 tonnes jours ;
- Trois (3) chambres de stockage avec des températures allant de zéro (0) degré à plus cinq (+5), de capacité de 500 tonnes chacune.
- D'une Salle de tri et de conditionnement des produits halieutiques
- D'un Bloc administratif
- D'un magasin de stockage
- D'un bloque sanitaires et
- D'un local technique

Il est prévu un transfert de technologie à travers la formation du personnel chargé de son exploitation et de sa maintenance.

Profitant de sa visite le Ministre a également tenu à saluer l'action déterminante des autorités administratives qui ont pris en charge toutes les questions préalables à la prise de possession du site notamment, dans le cadre de la libération des emprises après le paiement intégral des impenses proposées par la commission départementale, instituée à cet effet.

A la fin de la visite, le Ministre, après s'être bien réjoui du travail jusque-là effectué, a engagé le Directeur général de l'ANAM, à opérer un suivi rigoureux de l'évolution des travaux qui doivent nécessairement être livrés, au plus tard, en novembre 2022.

Arraisonnement de pirogues en Guinée : Alioune NDOYE au chevet de nos compatriotes



Le jeudi, 09 juin 2022, le MPEM s'est rendu à Conakry en Guinée, accompagné d'une forte délégation. Cette mission avait pour objet de venir en aide aux pêcheurs artisans dont les pirogues ont été arraisonnées par la marine guinéenne.

Cette mission a été l'occasion de rencontrer les autorités du ministère des pêches et de la marine guinéennes. Les amendes infligées aux pêcheurs et les frais liés à l'acquisition de licences ont été entièrement pris en charge par le MPEM. Une rencontre a eu lieu avec les représentants des pêcheurs sénégalais en Guinée et les capitaines des pirogues arraisonnées pour les sensibiliser et les inciter à se conformer aux lois et règlements des pays voisins. Elle a été l'occasion pour le ministre d'accompagner les compatriotes par un soutien financier devant leur permettre un retour au Sénégal.



ACTUALITE

Insertion des diplômés des pêches et de l'aquaculture : le Ministère des pêches et de l'Economie maritime enrôle cent dix (110) jeunes



Le Ministre des pêches et de l'économie maritime, Alioune NDOYE a procédé, ce jeudi 14 juillet 2022 à l'intégration et au lancement des activités de cent dix 110 jeunes diplômés des écoles et instituts de pêches et de l'aquaculture du Sénégal, sélectionnés sur la base de critères objectifs essentiellement axés sur le mérite.

Cette belle initiative saluée par l'ensemble des acteurs, qui fait du programme XEYU NDAAW YI, une réalité dans le sous-secteur des pêches et de l'aquaculture, matérialise ainsi, la volonté du Ministre Alioune Ndoye d'apporter un début de réponse aux soucis d'insertion et d'employabilité des jeunes diplômés du secteur. La cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte de l'hôtel Aksil Hotel, a vu la participation massive des jeunes diplômés démontrant ainsi tout l'espoir qu'ils portent à une telle initiative.

Ainsi, au-delà d'offrir aux jeunes diplômés des

opportunités pratiques d'imprégnation, de renforcement de leur employabilité, de perfectionnement technique et administrative et de bien-être social, la présence de ces derniers demeure une opportunité pour accompagner le secteur par le renforcement des effectifs du personnel d'encadrement des acteurs, des services centraux et déconcentrés du ministère des pêches et de l'Economie maritime.

Ces cent dix (110) jeunes filles et garçons âgés de 18 à 40 ans, seront, ainsi, mobilisés dans la collecte, le traitement et l'analyse des débarquements, leur transformation et leur commercialisation en vue d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches maritime et continentale, la promotion de l'aquaculture.

Leur présence devrait également permettre, en appui aux agents assermentés des différentes structures du département, de faire face, plus



efficacement, à la lancinante problématique de la disponibilité, à temps et en qualité, avec toutes les garanties de fiabilité, des données statistiques du secteur, outils essentiels, d'information, d'aide à la décision, de planification et d'orientation stratégique.

Les contractuels ainsi recrutés sont également attendus pour jouer leur partition pleine et entière dans toutes les initiatives d'information, de sensibilisation et de concertation avec les acteurs locaux afin de relever les défis de suivi et surveillance des mesures de sauvegarde de la pêche, d'une part, et de promouvoir les pratiques favorables à l'exploitation aquacole, d'autre part.

Cette initiative est aussi une réponse du département à la concrétisation des ambitions de notre pays dans la réalisation du Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Emergent.

Une enveloppe annuelle de près de 160 millions, intégralement mobilisée à travers des ressources propres du ministère, à la faveur d'un arbitrage du Ministre Alioune NDOYE servira à prendre en charge les indemnités de stage des jeunes recrutés qui percevront chacun un montant forfaitaire harmonisé de 120 000 fcfa pendant un an renouvelable.

DOSSIER

La pêche industrielle au Sénégal



I. Synthèse d'un secteur clé de l'économie nationale

La pêche maritime est un secteur essentiel du développement économique et social de notre pays. Elle occupe une place importante dans les exportations au Sénégal, contribue à la création et à la consolidation de nombreux emplois, participe à l'amélioration des revenus des acteurs et à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations.

Au Sénégal, la pêche est caractérisée par deux segments : la pêche artisanale et la pêche industrielle. Cette dernière est pratiquée par des navires sénégalais et étrangers pêchant dans le cadre d'accord de pêche ou affrétés.

• Pêche industrielle en chiffres (résultats)

La flotte opérant dans la zone économique exclusive du Sénégal reste variable selon les années et les accords signés avec les États ou les regroupements d'États. En 2021, Cent cinquante-huit (158) navires ont été autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise, contre cent quarante-neuf (149) à la date du 16 juin 2022, soit une baisse de 8 % par rapport à 2021. Il s'agit de navires sénégalais (124) et de navires de l'Union européenne (25).

L'exercice de la pêche industrielle dans les eaux sous juridiction sénégalaise est subordonné à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, délivrée par le Ministre en charge de la pêche maritime, après avis de la Commission Consultative d'Attribution des Licences de Pêche (CCALP). L'article 11 du décret 2016-1804 du 22 novembre 2016 portant application du code de la pêche en définit la composition qui est la suivante :

Président : le Directeur des Pêches maritimes ;
Secrétaire : le Chef du Bureau des Licences de la Direction des Pêches maritimes ;
Membres :

- un représentant de la Primature ;
- le Conseiller juridique du Ministre chargé de la Pêche ;
- le Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- le Directeur des Industries de Transformation de la Pêche ;
- le Directeur général de l'Agence nationale des Affaires maritimes ;
- le Coordonnateur de la Cellule d'Etudes et de Planification ;
- un représentant du Ministère chargé des Forces armées ;
- un représentant du Ministère chargé des Finances ;

- un représentant du Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye ;
- deux représentants des armateurs et industriels de la pêche maritime ;
- un représentant de la pêche artisanale.

A chaque membre, est adjoint un suppléant désigné à cet effet.

Son rôle se résume à donner son avis sur :

- toute question relative à l'octroi de licences de pêche à des navires qui lui est somise par le Ministre chargé de la Pêche maritime ;
- toute demande de licence d'un navire qui opère pour la première fois dans les eaux sous juridiction sénégalaise ;
- toute nouvelle demande de licence d'un navire immobilisé pendant une période de trente (30) mois ;
- toute suspension ou retrait de licence pour des motifs liés à l'exécution des plans d'aménagement des pêcheries adoptés et approuvés, ou d'une évolution imprévisible de l'état des stocks concernés.

La production de ce segment représente en moyenne 15 % des mises à terre. En 2019, elle a été estimée à 92 876 tonnes pour une valeur de 78,876 milliards contre 118561 tonnes en 2018 pour une valeur commerciale de 94,042 milliards de FCFA, soit une baisse de 21,6 % en volume et 16 % en valeur. Cette baisse pourrait être liée à celle de la flotte sénégalaise de 9% dont certains navires ciblent les petits pélagiques. La quantité débarquée est réalisée à hauteur de 88% par la flotte nationale soit 81 375 tonnes et 12% par les navires étrangers pour un total de 11 500,67 tonnes.

Les produits de la pêche industrielle vont pour l'essentiel vers les unités de transformation industrielles pour l'exportation et dans une moindre mesure vers le marché intérieur (Source Résultats généraux de la pêche 2019).

Le tableau suivant dresse l'évolution de certains indicateurs durant les neuf dernières années

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pêche artisanale (tonne)	372 956	405 974	398 214	372 548	383 222	397 871	394 036	398 643	440 603
Pêche industrielle (tonne)	47 923	41 987	43 040	52 454	47 445	89 570	108 723	118 561	92 875
Total mise à terre (tonne)	420 879	447 961	441 254	425 002	430 667	487 441	502 759	517 204	533 479
VCE (X1000F.CFA)	151 391 703	151 631 287	144 003 570	134 954 834	153 991 603	183 772 640	216 772 150	266 676 408	272 602 442
% Pêche industrielle	11,39	9,37	9,75	12,34	11,02	18,38	21,63	22,92	17,41

Les débarquements de la pêche industrielle nationale sont constitués des mises à terre des thoniers sénégalais (canneurs et senneurs) à hauteur de 53%, des chalutiers de pêche démersale côtière 25%, suivis des chalutiers de pêche démersale profonde 14% et enfin les sardiniers senneurs et les chalutiers de la pêche pélagique côtière qui ne représentent que 8% des produits débarqués.

• Mises à terre de la pêche industrielle étrangère

En 2019, Les quantités débarquées par la flotte étrangère (tous pays) se chiffrent à 11 500,67 tonnes pour une valeur de 8,509 milliards de FCFA

contre 7 648 tonnes pour une valeur de 5,790 milliards de FCFA en 2018 , soit une hausse de 50% en volume et 47% en valeur. Cette progression est portée par l'augmentation de la production des thoniers senneurs et des merlutiers étrangers.

Ces débarquements de la pêche étrangère proviennent de 19 navires dont 16 thoniers (canneurs et senneurs) et 3 merlutiers représentant respectivement 76% et 24% des captures.

DOSSIER

II. Acteurs de la pêche industrielle

Le segment de la pêche industrielle fait intervenir aussi bien des acteurs étatiques que non étatiques regroupés pour une grande partie au niveau des organisations professionnelles.

II.1. Présentation de la DPI ;

• Organisation institutionnelle et missions

La division de la Pêche industrielle est une entité de la Direction des pêches maritimes (DPM) dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n° 027046 du 28 décembre 2018. La DPM comprend, en plus de certains bureaux rattachés, quatre divisions :

- La division de l'aménagement des pêches ;
- La division de la pêche artisanale ;
- La division de la Pêche industrielle et
- La division de la valorisation des produits de la pêche artisanale.

Les missions attribuées à la division pêche industrielle s'articulent autour des points suivants :

- Suivre l'application de la réglementation en matière de pêche industrielle ;
- Accompagner les professionnels et appuyer les organisations professionnelles de la pêche industrielle ;
- suivre la production et les débarquements ;
- instruire les dossiers de demandes d'autorisation de pêche industrielle ;
- assurer l'expérimentation et la vulgarisation des équipements, techniques et résultats de la recherche dans le domaine de la pêche industrielle ;

la division pêche industrielle comprend trois bureaux :

- le bureau des Autorisations de pêche ;
- le bureau de la production ;
- le bureau des organisations de pêche.

La division est dirigée par un Ingénieur des pêches qui a une expérience de plus de trente ans dans le secteur et qui a à servir dans différents services du Ministère des pêches et de l'Économie maritime (DPSP, DPM, services déconcentrés comme régional, etc).

En dehors de ces missions régaliennes, des projets de la pêche sont coordonnés ou pilotés au niveau de cette division par ses agents, il s'agit :

- **Appui sectoriel de l'UE** : la mise en œuvre des activités retenues à travers les vingt-deux projets approuvés par le MPEM et répartis sur cinq (5) axes :

- o Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins (14);
- o Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (1);
- o Développement de l'aquaculture (1);
- o Renforcement du capital humain (3);
- o Pilotage et coordination (3);

Ces projets concernent toutes les structures du MPEM, chacune en ce qui la concerne et sont coordonnés par la direction des pêches maritimes à travers le chef de la division pêche industrielle.

il faut noter que dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat pour une pêche durable (APPD), les possibilités de pêche offertes par le Sénégal n'ont jamais été atteintes car le nombre de navires déployés n'a pas dépassé 30 depuis la mise en œuvre. En ce qui concerne les captures des navires de l'UE, le tableau suivant montre que le tonnage de référence (10000 tonnes pour les espèces hautement migratoires) et le volume de captures des démersaux profonds (1750 tonnes) n'ont jamais été atteints. Il dresse la situation qui, contrairement à certaines affirmations et croyances, représente un pourcentage très faible par rapport aux mises à terre nationales.



ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Captures UE (t)	7870,82	7885,4	8807	7593,968	9535,223	3240	1814
Captures nationales (t)	430 667	487 441	502 759	517 204	533 476	ND	ND
% captures UE	1,83	1,62	1,75	1,47	1,79	-	-

ND : non disponible

Ce faible tonnage s'explique par le fait que les navires de l'union européenne ont d'autres licences de pêche dans la sous-région car ciblant pour la plupart les thons mais seules les captures effectuées dans la ZEE sénégalaise sont considérées.

- **Projet BYCATCH** : ce projet vise à établir et mettre en œuvre un cadre opérationnel pour réduire au minimum les prises accidentelles d'oiseaux et de tortues dans les pêcheries industrielles sénégalaises à travers cinq stratégies

1. Recherche et capacité scientifique ;
2. Programme d'observateurs ;
3. Plaidoyer pour la législation et les mesures d'atténuation ;
4. Sensibilisation et information du public ;
5. Partenariat pour **lutter contre** les prises accidentelles et stratégie de financement de la durabilité

La DPM est le point focal du projet Bycatch et Bird-Life est le leader de cette stratégie où l'accent est mis sur la formation des observateurs. A ce titre, les résultats suivants ont été obtenus :

- 44 observateurs formés entre 2018 et 2022 ;
- 12 observateurs embarqués entre 2019 et 2021 ;
- 61 bycatch tortues avec 02 pics de 12 et 13 ; elles sont composées des espèces suivantes : tortues caouanne (40), tortues luth (3), tortues olivâtres (9), tortues vertes (9). Les 60 ont été libérées et une n'a pas survécu.
- Visite de Benchmarking en Namibie sur l'utilisation par les chalutiers et les palangriers des lignes de farouchement qui ont pour objectif principal la réduction des captures accidentelles d'oiseaux marins.



Ibrahima DIOUF,
Chef de la Division
Pêche industrielle

II.2. Organisations professionnelles

On distingue plusieurs organisations professionnelles de pêche dans le segment industriel. Les plus importantes sont les suivantes :

GAIPES : Le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES) compte plus d'une vingtaine de membres, constitués de sociétés d'armement de pêche industrielle, d'usines de transformation et commercialisation de produits halieutiques et de conserveries de poisson. Il accompagne l'Administration sénégalaise sur les enjeux qui interpellent le secteur des pêches (établissement de protocoles de pêche avec les pays de la sous-région et l'Union européenne, sauvegarde de l'agrément national à l'exportation, la gestion et l'aménagement des pêches, etc.). Il collabore étroitement avec d'autres organisations de pêche artisanale, de pêche industrielle, de femmes transformatrices, de la société civile et avec les partenaires au développement.

UPAMES : l'Union patronale des mareyeurs exportateurs du Sénégal est une organisation dynamique ayant pour mandat la promotion d'une pêche durable et professionnelle et agit sur toute la chaîne de valeur.

CAPS : la Coalition des acteurs de la pêche du Sénégal regroupe des acteurs de la pêche artisanale et ceux de la pêche industrielle. Elle participe régulièrement à la mise en œuvre des activités du Ministère des pêches pour une pêche durable.

GIE des rougetiers : ce GIE est composé d'armateurs sénégalais qui ont des petits navires de capacités jugées faibles. Leurs navires sont des glaciers de pêche démersale côtière.

ECLAIRAGE

Ancrage juridique de l'aquaculture



*Docteur Téning SENE,
Directrice générale
de L'ANA*

L'activité aquacole au Sénégal est gérée par l'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) régie par décret N° 2011-486 du 08 avril 2011 portant sa création et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement.

Celui-ci abroge et remplace le décret n°2006-766 du 31 juillet 2006 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence pour la promotion de l'Aquaculture (APA).

Conformément à ce décret portant sa création et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, l'ANA a pour mission de contribuer au développement durable de l'aquaculture par l'encadrement rapproché des professionnels du secteur et l'appui spécifique nécessaire au développement des exploitations aquacoles et à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement de l'aquaculture.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- l'élaboration et de la mise en application des plans d'aménagement des systèmes aquacoles ;

- du développement de la coopération en matière d'aquaculture ;
- de la collecte et du traitement des statistiques ;
- de la promotion, de la recherche et de l'utilisation de ses résultats dans les exploitations aquacoles ;
- de l'appui conseil à l'Etat et aux professionnels dans la mise en œuvre de la politique en matière d'aquaculture.

L'ANA est une structure de l'Etat, disposant d'une autonomie administrative et financière.

Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) et sous la tutelle financière du Ministère de Finances et du Budget (MFB).

La création de l'ANA est surtout justifiée par le contexte d'alors, marqué par les résultats issus des différentes évaluations faites sur les ressources halieutiques.

Ces résultats attestent sans nul doute que les ressources halieutiques sont pleinement exploitées, voire surexploitées.

Face à cette situation, l'aquaculture apparut comme une alternative pouvant contribuer à la couverture des besoins en produits halieutiques et à la préservation des ressources naturelles d'où toute la pertinence de la création de l'ANA avec les missions ci-dessus mentionnées.

Cette place que l'Etat du Sénégal a accordée au secteur de l'aquaculture s'est illustrée à travers son inscription parmi les six (06) secteurs prioritaires et les vingt-sept (27) projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE) conformément au PAP 1 élaboré en 2014 et conformément au Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A) de la phase N°2 du PSE, élaboré pour la relance de l'économie post Covid-19.

L'impact du secteur en termes de sécurité alimentaire, de créations d'emplois et de revenus, les opportunités d'investissement énormes qu'il offre, ont inéluctablement assuré son attractivité envers les investisseurs nationaux, étrangers et aussi envers certains programmes d'institutions publiques et privées nationales et internationales

Fort de ce constat, et vu les multiples interventions, il devient un impératif de réglementer l'exercice de l'activité aquacole afin de contrôler l'accès mais aussi de garantir la qualité et la sécurité des produits.

En dépit du rôle éminemment constatable du secteur et de la place fort intéressante que l'Etat l'accorde, seules quelques dispositions légales et réglementaires encadraient les activités aquacoles au Sénégal.

Il s'agissait principalement de la loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la pêche maritime notamment en son article 62 qui traite de l'exercice de la pêche à des fins aquacoles, et de quelques arrêtés pris pour son application.

Pour les arrêtés, il s'agit principalement de l'arrêté N°009138 du 27/05/2017 fixant les critères de classement de salubrité de zones de production des coquillages vivants et des zones de reparcage et de l'arrêté n°07951 du 12/05/2018 fixant le plan de surveillance des résidus de médicaments vétérinaires, des contaminants chimiques, biologiques et microbiologiques dans les produits d'aquaculture au Sénégal.

Ayant pris conscience de la nécessité de réglementer le secteur, les autorités étatiques ont trop tôt initié un projet de loi portant sur l'aquaculture.

Après plusieurs années de travail, le résultat tant attendu fut atteint avec l'adoption par l'assemblée nationale du Sénégal en date du 07 avril 2022 de la loi portant Code de l'Aquaculture, promulguée aujourd'hui sous la référence loi n° 2022- 06- du 15 avril 2022 portant Code de l'Aquaculture.

Matérialisation du code de l'aquaculture :

« loi n° 2022- 06- du 15 avril 2022 portant Code de l'Aquaculture ».

A travers cette promulgation, le gouvernement du Sénégal entend sécuriser les interventions dans le secteur, favoriser le respect des normes sanitaires et environnementales dans le système de production tout en favorisant son attractivité et d'en faire un pourvoyeur de revenus et d'emplois.

Cette nouvelle loi, entièrement en phase avec les directives de l'UEMOA, plus particulièrement la directive n°03/2014/cm/UEMOA, instituant un régime commun de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches au sein de l'UEMOA ; et la directive n° 04/2014/cm/UEMOA, portant régime commun de gestion durable des ressources halieutiques dans les états membres de l'UEMOA ; institue un nouveau cadre juridique qui met en place un régime cohérent de l'activité aquacole au Sénégal, notamment les dispositions relatives à l'autorisation d'exploitation, à l'application des normes zoo-sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales.

Le champ d'application des dispositions légales et réglementaires encadrant le secteur de l'aquaculture au Sénégal, porte sur l'ensemble du territoire national, sans préjudice des accords signés avec les pays riverains, notamment dans le cadre de la gestion des eaux partagées (fleuve Sénégal, fleuve Gambie).

Ces dispositions légales et réglementaires constituent une garantie juridique du secteur tout en assurant son attractivité et l'ouverture de ses produits au marché mondial.

ECLAIRAGE

Elles portent sur :

- les dispositions générales du cadre juridique notamment le champ d'application de la loi et les notions de base juridique en aquaculture ;
- le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le développement durable de l'aquaculture ;
- la typologie d'exploitation aquacole ;
- les conditions d'exercice de l'aquaculture,
- les régimes d'autorisation ;
- conditions de retrait, de suspension ou de refus de renouvellement des autorisations et permis ;
- infractions et les sanctions pénales qui en découlent.

La planification des espaces aquacoles est effectivement prévue par les dispositions légales et réglementaires du Code de l'Aquaculture notamment à son article 30 qui précise que : « Le Ministre chargé de l'aquaculture, en concertation avec les autorités compétentes, établit les zones d'aménagements réservées au développement de l'aquaculture, les zones de pêches protégées et les concessions en mer classées comme zones d'intérêt aquacole »

Les conditions d'exercice de l'aquaculture sont clairement précisées et bien encadrées à travers le code de l'aquaculture.

Avant la délivrance des autorisations, le Code de l'aquaculture pose un certain nombre des questions, à savoir :

1. Qui peut exercer une activité aquacole ?
2. Est-ce que le demandeur est habilité à exercer l'aquaculture au Sénégal ?
3. est ce que les prérequis administratifs préalable à la délivrance des permis et autorisation sont effectués et acquis ?

Il s'agit notamment à ce niveau, des titres de délibération, d'affectation, des titres de propriété ou encore des permis ou autorisations d'occupation des eaux ou espaces d'élevage.

Les prérequis doivent être délivrés par les autorités compétentes. La personne souhaitant exploiter un établissement aquacole doit disposer préalablement des prérequis avant toute autorisation d'exercer une activité aquacole ;

4. Le Code de l'aquaculture se pose également la question de savoir quel type d'aquaculture le demandeur souhaite exercer ?

5. Suivant la typologie déterminée, est ce que l'étude d'impact environnementale est faite ?

Ainsi suivant la typologie, l'autorité compétente délivre soit un récépissé pour les exploitants de l'aquaculture de subsistance, soit un permis pour l'aquaculture commerciale ou afin, une autorisation pour l'exercice de l'aquaculture à des fins de recherche.

Les Conditions d'opération ou d'exploitation des fermes aquacoles (bonnes pratiques, maladies des animaux, aliments pour animaux, transport et importation d'animaux vivants) sont bien précisées à travers plusieurs dispositions légales et réglementaires. Il s'agit notamment :

- la loi portant code l'aquaculture et son décret d'application ;
- le décret portant le contrôle des produits de la pêche et l'aquaculture (en cours de révision) ;

A coté de ces textes de base on peut aussi citer le Code forestier, le code de l'environnement, le Code des Collectivités Territoriales.



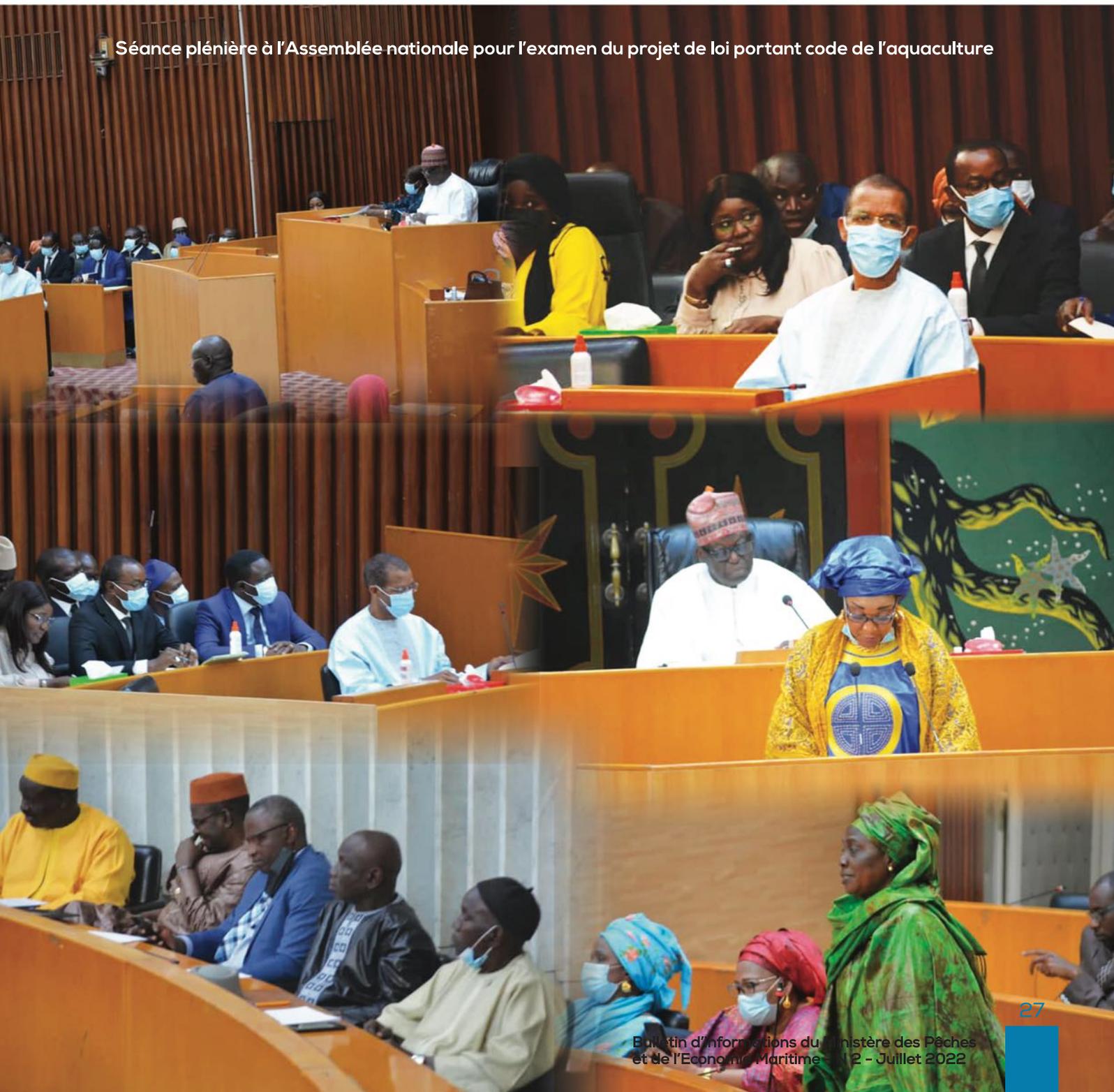
L'ensemble de ces textes évoquent et situent :

- le rôle et la responsabilité de l'exploitant aquacole dans la gestion de son établissement, son rôle par rapport au suivi des élevages et sa responsabilité par rapport à l'auto contrôle.
- Le rôle de l'exploitant et sa responsabilité en cas de constatation de maladie grave représentant des risques réels à la santé humaine ou animale ;
- le rôle de l'exploitant et sa responsabilité en cas d'introduction d'espèces exotique ;

- le rôle de l'exploitant et sa responsabilité par rapport aux respects des normes environnementales et sanitaires.
- le rôle de l'Etat à travers ses services de contrôle est également précisé dans tous ces cas.

L'adoption du code de l'aquaculture revêt donc d'une importance capitale pour le secteur et permettra sans nul doute de booster la production aquacole dans un futur proche.

Séance plénière à l'Assemblée nationale pour l'examen du projet de loi portant code de l'aquaculture



Protection et surveillance des pêches



Capitaine de
Vaisseau Ibrahima DIAW
DPSP



La protection et la surveillance des pêches ont connu plusieurs mutations liées à la transformation des acteurs, au développement des moyens de surveillance et surtout à une complexification du milieu maritime. Des évolutions sensibles ont survenu dans le milieu de la pêche avec une démographie croissante chez les pêcheurs, une diversification des acteurs et une augmentation en quantité et en qualité de la flotte de pêche sénégalaise tant artisanale qu'industrielle.

Face à ces évolutions, le concept de surveillance et de protection des pêches allait sensiblement se développer afin d'apporter des réponses appropriées pour une gestion durable des ressources halieutiques. Une réponse allait être apportée à des demandes des acteurs, mais également à une

nécessité de sécurisation des eaux sous-jurisdiction sénégalaise. Elle allait même s'élargir au niveau régional, voire international, pour apporter une riposte globale face à des menaces de plus en plus élargies.

Ainsi, le Sénégal est entrain depuis plusieurs années d'augmenter ses capacités humaines et matérielles pour faire face aux défis liés à la lutte contre la pêche INN. Il a été créé également un cadre de collaboration inter-administration pour une meilleure efficacité dans cette lutte contre des acteurs mieux organisés et plus enclin à une exploitation massive des ressources sans tenir en compte leur durabilité. Surtout, il a été développé de nouvelles approches, en particulier par l'intégration des pêcheurs dans la gestion responsable des ressources.

Un développement des capacités tenant en compte les aspects organisationnels et les capacités opérationnelles.

Le Sénégal a opté pour un développement de ses capacités à la dimension de ses ambitions socio-économiques.

Il s'est concrétisé d'une part par un renouvellement de ses moyens de surveillance, notamment avec des navires modernes alliant des capacités de détection plus grandes, d'intervention plus rapide et d'autonomie plus longue entre autres. Cette modernisation a été nécessaire face à des acteurs mieux équipés et mieux organisés. Elle a été conduite pour répondre à une politique de gestion des ressources en cohérence avec le développement socio-économique du Sénégal.

D'autre part, les capacités ont été renforcées avec une diversification des vecteurs de surveillance. En effet, en plus de l'augmentation des moyens navals et aériens, la surveillance passive s'est nettement améliorée pour permettre une meilleure prise en compte des zones de pêches fixées dans le code des pêches. Ainsi, le système d'identification automatique (AIS : Automatic Identification System) s'est généralisé pour permettre de suivre en permanence les navires de pêches. En revanche, c'est surtout le VMS (Vessel Monitoring System) qui s'est imposé comme dispositif obligatoire de suivi dans la pêche. Ces dispositifs ont été complétés par une surveillance RADAR permettant d'avoir une profondeur dans la surveillance pouvant aller jusqu'à la zone A2.

L'augmentation des capacités a été accompagnée par un maillage du territoire maritime sénégalais. Si les moyens acquis permettent d'avoir une profondeur dans la protection des eaux, il reste qu'une présence de la surveillance a été conduite jusqu'au niveau local pour être proche des zones d'action. Cette déconcentration de la surveillance permet d'être en contact avec les acteurs de la pêche artisanale. Elle permet également de veiller au respect des zones de pêche par la pêche industrielle et de prévenir les risques d'accidents en mer.

Une collaboration dynamique avec les administrations à compétence maritime.

A l'instar de plusieurs pays à vocation maritime, le Sénégal est caractérisé par une multiplicité des

administrations à compétence maritime. Dès lors, il s'impose une coordination de l'action maritime et une collaboration impérieuse entre ces administrations. Elle aura permis de matérialiser le concept des structures compétentes « parties prenantes de l'Action de l'Etat en Mer ».

Cette dynamique se traduit d'abord par une gestion concertée de la surveillance à plusieurs niveaux et sous divers aspects. Le niveau interministériel a été renforcé par la mise en place de la HASSMAR en dépit de cadres de coopération mis en place pour une coopération directe entre les administrations maritimes. Les aspects institutionnels, légaux et opérationnels constituent les éléments sur lesquels cette collaboration est dynamique.

Ensuite, la matérialisation de cette collaboration s'est traduite par une politique de mutualisation des moyens d'intervention. Ainsi, les administrations disposent de leurs propres moyens d'intervention et jouent pleinement leurs rôles. Toutefois, les moyens navals et aériens de grandes capacités sont mis sous le contrôle opérationnel de la marine nationale et de l'armée de l'air pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Enfin, cette approche intégrée dans la recherche d'une efficacité permet de mieux répondre aux préoccupations des administrations en manque de culture opérationnelle. Une bonne collaboration est ainsi notée entre les administrations qui bénéficient par ailleurs de l'expertise opérationnelle des bras armés de l'état en mer et dans les airs. Elle permet également une meilleure efficacité dans l'utilisation des moyens de patrouille à travers une conception large de leurs potentialités, une prise en compte des préoccupations des administrations à vocation maritime et une considération de la durabilité de ces moyens par un niveau d'entretien correct.

Une surveillance participative avec des acteurs fortement impliqués dans la gestion des ressources halieutiques.

Si des évolutions notoires ont eu lieu dans les capacités de surveillance et une meilleure coordination entre les administrations, il n'en demeure pas moins qu'il a fallu innover à travers une approche plus intégrative avec les acteurs de la pêche.

ECLAIRAGE



En premier lieu, une approche communautaire de la surveillance a été développée dans la politique de cogestion telle qu'inscrite dans la ligne de politique sectorielle du ministère des pêches et de l'économie maritime. Dans ce cadre, la création des CLPA constitue une avancée notable qui permettra une meilleure communication avec les pêcheurs artisans. Leur responsabilisation croissante dans la surveillance, mais aussi leur conscientisation sur la nécessité d'une gestion responsable des ressources dont ils assurent 80% des captures sont importants pour le futur de la pêche au Sénégal.

Cette approche doit être accompagnée dans un second temps par une meilleure organisation des pêches industrielle et artisanale, notamment dans la prise en compte d'une durabilité des ressources et d'une réflexion profonde sur les mutations en cours (démographie, changement climatique, migration des espèces...). Les recherches effectuées au niveau des instituts spécialisés dans la pêche

au niveau international et au CRODT devront être partagés avec les acteurs pour les inciter à changer leur organisation et leurs pratiques.

En dernier lieu, il est important de placer le pêcheur au cœur de tous les projets ou démarches. En effet, les initiatives sont nombreuses mais ne prennent pas toujours en compte les aspects socio-culturels dans le milieu de la pêche. Une transition réfléchie est nécessaire pour que le pêcheur prenne en compte ses intérêts en n'occultant pas les impératifs d'une meilleure gestion de la ressource et la nécessité d'une réorganisation communautaire face à de fortes pressions exogènes sur les moyens et les ressources de la pêche.

En définitive, la surveillance et la protection des pêches ont connu des évolutions traduites par une augmentation des capacités opérationnelles, un cadre de collaboration plus élargi et inclusif,

et enfin une approche intégrative notamment du pêcheur dans la gestion des ressources. Nonobstant, les problèmes demeurent avec notamment la survenue d'autres facteurs d'ordre naturel dont la prise en compte est nécessaire pour une

meilleure transition dans la gestion des activités des pêches. Elle ne pourra se réaliser qu'en continuant à placer les acteurs de la pêche autour de toutes les initiatives de pêche responsable et durable



ECLAIRAGE

Immersion de récifs artificiels et Nettoyage des Fonds marins, deux piliers majeurs pour la restauration de l'écosystème des Fonds marins



Sellé MBENGUE Directeur par intérim de la DGEFM



Généralités sur les fonds marins

Le Sénégal, grâce à sa position géographique, dispose d'énormes potentialités provenant de son espace maritime. En effet, avec une façade maritime d'environ 531 km, et une Zone économique exclusive (ZEE) de 156 777 km², il est sous l'emprise du désert du Sahara et de la zone de passage d'un courant très favorable appelé « courant du GULF ».

Son espace maritime, qui dispose d'un plateau continental peu consistant en zone nord mais assez large en zone centre et sud, abrite une importante colonie de pêcheurs.

Estimée à environ 17 215 428 habitants en 2021, la population sénégalaise est très côtière avec plus de 52 % qui vit dans la frange maritime, ce qui, en partie explique la vulnérabilité des côtes face aux effets de certains phénomènes naturels liés aux

changements climatiques comme l'érosion côtière,) et également anthropiques (pression démographique, habitations...)

Le plateau continental est le prolongement de la terre en milieu marin. Il fait suite au rivage (ou littoral) et prolonge les terres émergées sous les océans.

Actuellement, l'exploitation économique du milieu marin est pratiquement cantonnée sur cette zone d'extension du plateau continental et sur le talus.

La continuité rivage-plateau est marquée par l'existence de vallées sous-marines prolongeant les vallées continentales. Le plateau est également entaillé (sur son rebord océanique) de profondes gorges sous-marines appelées canons dont le plus important se trouve dans la partie nord de la frange maritime; la **fosse de cayar**.



Cet ensemble, allant du rivage au talus, constitue les fonds marins, par opposition aux grands fonds marins, qui sont représentés par les abysses (jusqu'à 11 000 m).

L'importance de l'écosystème "fonds marins"

La mer est le berceau de la vie et joue un rôle très significatif dans l'équilibre de notre biosphère, les fonds marins et les zones littorales y sont considérés comme étant des écosystèmes de hautes valeurs (sociales, économique et culturelle).

Ces espaces jouent un rôle essentiel en raison de la richesse de leur environnement. Ils abritent une grande biodiversité marine, mais constituent également des supports de nombreuses activités humaines au niveau du plateau continental dans les domaines tels que l'industrie, les mines, le transport, la pêche, le tourisme, le sport, etc. Les **FONDS MARINS** renferment d'énormes richesses minières et biologiques (hydrocarbures, métaux précieux, matériaux futuristes...) "**L'avenir de l'humanité se trouve dans les FONDS MARINS**"

Au Sénégal, la topographie des fonds marins n'a pas la même configuration sur le plan sédimentaire. Toutefois sur le plan richesse, le pays fait partie du bassin sédimentaire de la Ségambie réputé être d'une très grande diversité minière et faunistique.

Actuellement, toute l'activité économique marine se passe au niveau du plateau continental avec essentiellement les deux secteurs porteurs de l'économie nationale que sont la pêche maritime et l'extraction du pétrole et du gaz.

La richesse de nos eaux est liée principalement au courant marin (une partie du GULF STREAM) qui a une direction préférentielle Nord-Sud subissant une déviation vers l'ouest impulsée par le "nez" de Dakar. Cette déviation du courant vers l'ouest crée un contre-courant au sud du cap, vers la petite côte. Ce phénomène a fait de cette zone un écosystème peu agité constituant ainsi une zone de nurserie favorable à la reproduction des espèces marines.

La grande côte dispose de faciès plus meubles tandis que la petite côte a une configuration sédimentaire spécifique puisque marquée par la présence simultanée de roches et sédiments meubles. Ce même écosystème est présent en zone sud, de la frontière sud gambienne à la frontière avec la Guinée-Bissau

Cette configuration des fonds marins a un impact sur l'environnement marin et sur la ressource halieutique avec une forte communauté de pêcheurs cohabitant progressivement avec d'autres catégories d'acteurs enregistrés à la faveur du démarrage des activités pétro-gazières à Sangomar, Kayar et Saint Louis.

Les services écosystémiques qu'offrent les fonds marins sont très divers et variés. On y trouve :

- la faune marine avec les poissons, les mammifères, les mollusques, crustacés, zooplanctons et récifs coralliens ce qui favorise la pêche et la sécurité alimentaire
- La flore, les plantes aquatiques, bases de la photosynthèse avec le recyclage de la matière organique,
- Les gisements pétroliers avec la découverte de plusieurs champs explorés et /ou en développement sont aussi des avantages incommensurable

Causes et conséquences de la dégradation de l'écosystème fonds marins

Cet écosystème des « fonds marins » est cependant très fragile et exposé à plusieurs impacts

• Les causes naturelles

Les changements climatiques constituent l'une des causes naturelles les plus significatives de la dégradation de l'écosystème des fonds marins. Ces changements sont à l'origine de l'acidification des océans, un des réservoirs universels de CO₂.

La montée du niveau de la mer est aussi une des

ECLAIRAGE

conséquences du réchauffement climatique. En effet, l'érosion côtière impacte les fonds marins avec l'envahissement du plancher océanique inhibant le tapis herbacé avec les algues, écosystème permettant la production d'oxygène propice au développement des espèces juvéniles surtout dans la zone de nurserie (de Hann à l'embouchure du «Saloum»).

• Les causes anthropiques

Les causes anthropiques sont les plus répandues et les plus désastreuses. Pour rappel, plus de 52% de la population sénégalaise vit dans la frange côtière (environ 200 m de large). Cette présence a de multiples répercussions car touchant les éléments biogènes du milieu marin.

En effet, la dégradation du milieu physique (l'eau de mer) amène des changements d'éléments dont ont besoin les animaux marins notamment la teneur en oxygène du milieu par conséquent le pH, la température, faisant défaut, les amènent à migrer vers des milieux moins pollués.

Le fond marin est victime du comportement très peu écoresponsable des populations à l'égard de l'écosystème marin avec le déversement d'ordures à caractère domestique mais aussi des déchets issus de la pêche avec les filets perdus ou délaissés, entre autres.

L'exploitation des ressources du plateau continental aussi a un impact assez négatif sur l'environnement des fonds marins avec les risques de pollution mais aussi sur la pêche avec la réduction des espaces de pêches artisanales.

Les conséquences de la dégradation de l'écosystème des fonds marins

• Sur le plan environnemental

La dégradation de l'écosystème des fonds marins amène une perte de la flore marine, de l'habitat des êtres humains mais aussi de la faune (des animaux marins), une perte de récifs naturels et d'éléments de vie des animaux marins. Elle occasionne également une grande pollution du milieu du fait d'une perturbation de l'environnement entraînant, notamment, une augmentation de l'échouage d'algues au niveau du littoral.

• Sur le plan socio-économique

Il y'aura éventuellement des disparitions et/ou déplacements de certaines espèces vers d'autres zones plus propices à leur vie. Ce phénomène provoque une régression de la ressource dans nos côtes.

Les solutions préconisées

• Nettoyage des fonds marins

Le dernier rapport sur l'état de l'environnement mondial tire la sonnette d'alarme à travers un constat alarmant : 70% des déchets trouvés en mer proviennent du milieu terrestre et plus particulièrement des activités de l'homme. Une pollution invisible, mais qui, dans la durée, cause des perturbations durables sur les écosystèmes marins et côtiers.

Les déchets qui se déposent sur les petits fonds étouffent un écosystème fragile et précieux.

Précieux, parce qu'il concentre un patrimoine naturel sur fonds rocheux très diversifié et de grand intérêt (algues, herbiers, mollusques, zone de nurserie parfois, mammifères marins, etc.).

Le cas particulier des engins de pêche constitue l'un des éléments les plus perturbateurs de l'écosystème et à l'origine de la destruction de la biodiversité. En effet, une fois perdus dans les eaux marines, ces filets ont une durée de vie estimée à plus de 400 ans, surtout s'ils sont en monofilament.

Le ministère des pêches et de l'économie maritime à travers la Direction de Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM) avec l'appui de la FAO, a élaboré un Plan d'Action National pour lutter contre les filets perdus, abandonnés ou jetés en mer qui est en phase de validation. Ce plan va être mis en œuvre dans le cadre du nettoyage des fonds marins et sera l'instrument national d'appui d'un des services écosystémiques de la préservation de la biodiversité.

Concomitamment, le Ministère a bénéficié de l'appui sectoriel de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), pour mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations du secteur, un vaste programme de nettoyage des fonds marins et du littoral.

Ce programme vise ainsi à réduire les macro-déchets et à impulser un changement de comportement des citoyens, surtout des pêcheurs, des communautés côtières et autres acteurs de la mer, afin de diminuer très sensiblement la pollution du littoral et protéger l'environnement marin.

- **Fabrication et immersion des récifs artificiels**

Un récif naturel par analogie est initialement constitué de coraux en général.

Les récifs (artificiels ou naturels) sont des abris contre les prédateurs, mais également une zone de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces. Ils ont aussi pour objectifs d'accroître la productivité du milieu et/ou protéger certaines zones du fond marin ou certains écosystèmes notamment les zones vulnérables.

Ici le sous-programme qui est un des volets du Programme de mise en valeur des Fonds marins consistera à restaurer l'écosystème fonds marins par la fabrication et l'immersion de R.A.

Ce sous-programme se veut innovateur dans la mesure où les R A construits le seront à l'échelle industrielle et les types de récifs très diversifiés, tant par les formes que par les tailles.

On distingue ainsi généralement trois grandes catégories de récifs artificiels :

- **Les récifs de « production »**

Ce sont de véritables « maisons à poissons », créateurs de biodiversité et de biomasse. Le but de l'immersion de tels récifs artificiels est de créer, protéger ou restaurer un écosystème riche et diversifié.

- **Les récifs de « protection »**

Ces types de récifs permettent la gestion des pêcheries, des usages et des conflits entre pêcheurs, ainsi que le partage de l'espace de pêche et des ressources vivantes.

- **Les récifs « paysagers »**

Ce type de récifs, encore en gestation, est certainement amené à se développer fortement dans les années à venir sur le littoral, compte tenu de sa vocation touristique, ce qui permettrait aussi de délester certains sites naturels trop fréquentés.

Les effets attendus suite aux immersions peuvent être résumés comme suit :

- l'atténuation des impacts néfastes sur les habitats à travers l'exclusion des engins destructeurs (chaluts, filets maillant ...) et restaurations des habitats dégradés ;

- la limitation de l'accès par les unités de pêches à la senne ciblant les juvéniles surtout dans les zones de nurserie;

- la réduction des efforts et des coûts économiques de l'activité des pêcheurs (réduction des coûts de déplacement pour la flotte côtière) et la promotion de la pêche de plaisance et touristique

- la réduction de conflits entre usagers, en particulier entre les flottes côtières et hauturières ;

- l'augmentation de la biomasse, en fournissant des abris contre la pêche ;

- l'augmentation de la diversité faunistique, en fournissant de nouveaux habitats ;

- l'amélioration de la connaissance sur les processus de colonisation.

Le programme de récifs qui sera mis en œuvre se veut réformateur en recherchant pour chaque cas de figure, l'objectif majeur selon la zone et les besoins des acteurs concernés.

En conclusion, retenons que l'immersion de récifs artificiels et le nettoyage des Fonds marins restent deux éléments fondamentaux pour la restauration de l'écosystème marin mais il y a nécessité d'instaurer auprès de tous les acteurs un comportement écoresponsable allant dans le sens de réduire la pollution, les destructions mais aussi favoriser le repos biologique et le respect de l'environnement pour la régénération des espèces.

Veiller à la redynamisation des ressources maritimes avec la préservation et la restauration du milieu dans le cadre de la mise en œuvre des actions contenues dans le Programme de mise en valeur des fonds marins, devient ainsi, une préoccupation majeure de la DGFEM qui entend ne ménager aucun effort à cet effet.

ENTRETIEN AVEC

Babacar FAYE, Directeur de l'ENFM



Pouvez-vous, Monsieur le Directeur, nous faire une brève présentation de l'Ecole nationale de Formation maritime (ENFM) ?

Le Sénégal est un pays à vocation maritime qui dispose de plus de 700 km de côte. C'est pourquoi dès 1914, il existait une Ecole de navigation à Dakar, dont le but était de former des cadres maritimes, essentiellement des officiers titulaires et des subalternes d'outre-mer. Ce n'est qu'en 1964 que l'ENFM est née de la fusion entre :

- Le Centre de Formation professionnelle de la Pêche maritime et industrielle (CFPPMI), et de
- L'Ecole nationale de la Marine marchande (ENMM).

L'ENFM est un établissement d'enseignement technique professionnel maritime, elle est placée sous l'autorité du Ministre chargé de la Marine Marchande.

Elle est organisée par le décret 2009-240 du 26 mars 2009 abrogeant le décret 89-1504 du 12 décembre 1989.

L'ENFM est chargée de former :

- des capitaines et des officiers pour la navigation à la pêche, au commerce et à la plaisance (Pont, Machine, Polyvalence, Radiocommunication) ;
- des agents subalternes, hommes d'équipage, destinés à la pêche, au commerce et à la plaisance.

Elle peut aussi concourir à la formation et au perfectionnement de diverses catégories de marins déjà en service, pour leur permettre d'acquérir plus de connaissances susceptibles d'améliorer la qualité de leur prestation.

Elle organise ou participe à des cycles de formation ou perfectionnement des acteurs en pêche artisanale.

L'Ecole est aussi ouverte aux ressortissants étrangers, dans les divers domaines d'activités maritimes. Bien qu'étant une structure nationale, l'ENFM incarne une dimension et une vocation sous régionale à l'écoute du marché du travail. Beaucoup de pays ont formé ou continuent d'y former leur personnel navigant.

Comment peut-t-on accéder à votre Ecole ?

Les élèves sont recrutés par voie de concours direct pour le cycle initial et par la formation continue pour les professionnels en activité.

Sont admis au cycle initial les titulaires du Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) et des Baccalauréats des séries scientifiques (filière pont) et techniques (filière machine).

S'agissant de la formation continue, l'ENFM accompagne le marin tout au long de son métier pour lui apporter les connaissances nécessaires à l'évolution de ses brevets et donc de sa carrière.

Grâce à la formation continue, il est possible en partant du niveau de qualification la plus modeste, de parvenir au brevet de commandement le plus élevé.

Les candidats sont admis sur titre ou par voie de sélection sous la supervision de l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) qui est chargée du contrôle de la qualification des marins et de l'inspection de la formation maritime.

Compte tenu de l'importance du secteur, quels sont les moyens dont vous disposez pour dérouler vos enseignements ?

L'ENFM dispose d'un corps professoral dont l'essentiel est composé de professionnels du secteur maritime et de l'industrie pour dérouler un apprentissage conforme aux recommandations d'un référentiel de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), intitulé Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille ; en anglais « International Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers (STCW), convention adoptée le 7 juillet 1978 et entrée en vigueur le 28 avril 1984.

A cela s'ajoutent un ensemble d'infrastructures spécialisées composées de salles de cours ; d'un centre de Documentation et d'Information (CDI) ; d'une salle de navigation, cartographie et d'instruments de navigation ; d'ateliers et laboratoires spécialisés ; d'un laboratoire de langue ; d'un centre d'instruction sécurité (CIS) ; d'un navire-Ecole « DIENDER », fruit de la coopération entre notre pays et la Corée du sud, pour les classes de mer ; d'un complexe de simulation Radar/ARPA/Pêche,

SMDSM (GMDSS en anglais) et Machine ; d'une salle informatique équipée connectée à l'internet ; d'une infirmerie, d'un centre d'accueil et d'hébergement, d'un plateau sportif.

En plus des formations diplômantes, l'ENFM organise des formations spécifiques à la carte dont le but est d'apporter un savoir-faire et une qualification dans un domaine précis. Il s'agit des formations aux conventions STCW, ISM Code, Code IMDG, CODE ISPS qui sont devenues incontournables pour les marins professionnels et les sortants des Ecoles de formation maritime.

Ces formations permettent aussi de sauvegarder l'emploi des marins sénégalais opérant sur le marché international du travail maritime.

Quels sont les défis de la formation maritime ?

La ratification par le Sénégal en 1996 des principales conventions maritimes de l'Organisation maritime internationale (OMI), parmi lesquelles la convention STCW sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille de 1978, nous incite à une mise aux normes régulières et méthodiques de nos référentiels de formation.

Le but de cette convention, qui a été remaniée depuis (STCW 95, puis STCW 2010), est de régler à l'échelle internationale les qualifications du personnel navigant. Le contrôle obligatoire et systématique par l'OMI incite les États à se conformer à cette norme.

A cet effet, le Sénégal est inscrit sur la white List (liste blanche) de l'OMI depuis 2002 ; ce qui atteste la reconnaissance de l'application correcte des référentiels et normes de formation des gens de mer par le Sénégal. Cette inscription sur la liste blanche nous soumet à des audits tous les cinq (5) ans, par l'Agence européenne de Sécurité maritime (EMSA) et par l'OMI.

Par conséquent, nous avons un défi à relever, à savoir le maintien vaillable de notre pays sur cette liste blanche et l'offre aux marins formés, des mêmes compétences professionnelles que celles observées dans les grandes nations maritimes. Ce défi a pour avantage la reconnaissance internationale des Diplômes et Certificats délivrés par l'autorité maritime.

ENTRETIEN AVEC

Quelles sont les perspectives de l'École à l'heure où on parle de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières ?

L'exploitation du pétrole et du gaz découvertes au large de nos côtes nous amène à réfléchir sur l'orientation des emplois maritimes à travers le contenu local.

Cette politique passe par une formation maritime de qualité par le biais du renforcement du système actuel de formation maritime pour disposer de personnels suffisamment formés suivant les standards internationaux, tels que prescrits par les amendements 2010 de la convention STCW.

Dans ce sens, en relation avec la République de Pologne, le Sénégal envisage un renforcement du système actuel de formation maritime par la réhabilitation et l'extension de l'ENFM, pour la massification de l'emploi maritime.

L'exploitation de ce produit à des exigences et les personnes qui travailleront sur ces plateformes doivent satisfaire aux normes internationales.

Pour ce faire, nous comptons sur l'expertise des formateurs de l'École mais aussi des professionnels confirmés de l'univers maritime.

C'est le lieu de remercier toute l'équipe pédagogique et administrative qui se donne corps et âme pour relever les défis de la formation.

Pouvez-vous nous parler du partenariat et de la coopération avec les autres structures ?

- Au niveau national, l'ENFM est en partenariat avec les structures suivantes telles que l'ANAM, le Port autonome de Dakar, la Marine nationale,

le COSAMA, les bureaux de placement tel que SOES, SERVIMAR, Etoile Marine, Les armements de la place membre du GAIPES (HISEPEC, SOPASEN, HISPASEN...) et d'autres armements tels que CAPSEN, Grand bleu,

- Un partenariat existe également avec les institutions de formation comme l'IUPA, le CNFTPA, les organismes de financement de la formation à savoir l'ONFP et 3FPT.

Au niveau International, il est à rappeler que l'ENFM assure la vice-présidence du Bureau du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) créé dans le cadre de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

L'ENFM est membre du Regroupement des Ecoles de Pêche Francophones (REPF) créé dans le cadre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

L'ENFM et le Port autonome de Pointe-Noire (Congo) ont signé un protocole d'accord pour la formation de leurs agents.

Un projet de coopération avec le Centre européen de Formation maritime continue pour le renforcement des capacités des marins et l'échange d'experts.

Mot de la fin ?

Merci de nous avoir donné l'opportunité de présenter notre établissement au grand public.

Merci au **Magazine Infos Maritimes** pour son soutien agissant.



ENTRETIEN AVEC

Samuel FAYE, Directeur du CNFTPA



Monsieur FAYE, pouvez vous faire une présentation du Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture

Le CNFTPA est une école de référence, créée au lendemain des indépendances dans le but d'asseoir sur le plan national un socle de compétences dans le secteur de la pêche. C'est un établissement d'enseignement professionnel ayant pour vocation la formation initiale, la formation continue et le renforcement des capacités des techniciens des pêches et de l'aquaculture et des autres intervenants dans le secteur de la pêche. Le Centre assure la formation permanente et à la carte au profit des agents de l'Etat, des secteurs parapublic et privé ainsi que des producteurs à la base par l'organisation de stages et de sessions de recyclage.

Le CNFTPA joue un rôle déterminant dans la formation des ressources humaines du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il entend s'adapter aux mutations actuelles et futures et continuer à jouer un rôle de premier plan en Afrique francophone et dans le reste du continent. Pour ce faire, il compte mettre en cohérence ses programmes et activités avec les objectifs de développement durable et jouer pleinement sa partition dans la construction d'une économie bleue.

Quel regard portez vous sur la formation des jeunes au métier de la pêche au Sénégal ?

La formation des jeunes aux métiers de la pêche et de l'aquaculture est essentielle pour la construction d'un capital humain, apte à répondre aux défis d'une émergence économique inclusive. En effet, je considère que les programmes de formation et de recherche doivent être arrimés aux potentialités d'une nation et permettre de développer sur le plan économique un avantage comparatif réel. Il se trouve que la pêche est l'une des principales activités pourvoyeuses de devise au Sénégal. Elle est culturellement et sociologiquement l'une des principales activités économiques. Il faudra par conséquent continuer à former des ressources humaines capables de répondre aux défis actuels et à venir de ce secteur en pleine mutation. Les jeunes qui font le choix de se lancer dans un tel secteur doivent garder à l'esprit qu'au-delà des opportunités de recrutement offertes par l'Etat et les entreprises du secteur privé, la perspective entrepreneuriale devient une option sérieuse qui offre un océan de possibilités.

Quelles sont les formations dispensées par le CNFTP A ?

Le CNFTP A propose deux diplômes d'Etat. Le diplôme d'état des agents techniques et celui des techniciens supérieurs. En outre le CNFTP A a initié avec des partenaires, notamment l'Université Senghor à Alexandrie et l'Université Internationale de la Mer, un diplôme d'Université en économie bleue. Il s'agit d'une innovation pédagogique qui invite les cadres de notre département et des secteurs connexes à inscrire leur projet dans une perspective d'économie bleue durable qui allie vivant, viable et équitable. Par ailleurs, le CNFTP A propose des programmes certifiants de courte-durée avec des contenus pédagogiques ciblés pour les acteurs de pêche désireux d'améliorer leur rendement et leur productivité au travail. Plusieurs domaines sont ciblés, notamment la transformation des produits halieutiques, l'exploitation d'une structure aquacole, la qualité, l'usage des engins de pêche, etc. L'incubateur du CNFTP A a pour objectif de sélectionner et d'accompagner des projets innovants dans le domaine de l'économie bleue qui répondent de façon novatrice à des besoins économiques, sociaux, sociétaux ou environnementaux au Sénégal et en Afrique. Le CNFTP A souhaite à travers cet incubateur implémenter une culture entrepreneuriale forte auprès des auditeurs du Centre et d'autres jeunes.

Blue-incub détecte et promeut les projets ayant un impact économique et social.

Quels sont les chantiers qui interpellent aujourd'hui le CNFTP A

Le CNFTP A a initié une succession de réformes, avec le soutien et les orientations du Ministre Alioune Ndoye et l'appui de partenaires comme l'USAID. Il s'agit notamment de la révision intégrale des curricula de formation et la mise en place de nouveaux référentiels de certification et de formation qui apportent des changements substantiels dans les programmes. Les nouveautés consacrent un changement de paradigme en fortifiant l'essentiel et en ouvrant de nouvelles fenêtres sur des savoirs et compétences nou

veaux, innovants qui permettent à l'apprenant de réinventer son projet professionnel et par la même de parfaire son employabilité.

De plus, le nouveau plan stratégique du Centre poursuit l'ambition de faire du CNFTP A une école performante, attractive, innovante et leader dans la formation en pêche, aquaculture et économie bleue en Afrique francophone, d'ici 2026. Cette vision découle de la réflexion stratégique et trouve ses fondements dans les Objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) et tout en prenant en compte les axes prioritaires du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence, (PAQUET). Elle intègre également le positionnement et l'attractivité du Centre aux niveaux national et international en focalisant notre action sur 4 leviers stratégiques que sont :

- Gouvernance, pilotage et gestion performante du CNFTP A.
- Qualité et innovation de la formation
- Compétitivité et assise nationale et régionale.
- Insertion optimale et accompagnement professionnel.

Enfin, le projet d'incubateur « blue incub » permettra d'offrir des opportunités de développement aux start-ups évoluant dans le secteur de l'économie bleue et de promouvoir des entreprises jeunes porteuses de valeur ajoutée. L'incubateur a pour objectif de sélectionner et d'accompagner des projets innovants dans le domaine de l'économie bleue qui répondent de façon novatrice à des besoins économiques, sociaux, sociétaux ou environnementaux au Sénégal et en Afrique. Le CNFTP A souhaite à travers cet incubateur implémenter une culture entrepreneuriale forte auprès des auditeurs du Centre et d'autres jeunes et promouvoir les projets ayant un impact économique et social.

Conformément à la vision du Président de la République, Macky Sall, ces différentes réformes poursuivent un objectif commun qui est de booster l'employabilité des diplômés et d'offrir des opportunités d'emploi à notre jeunesse valeureuse afin garantir ainsi son autonomisation et son émancipation.

FOCUS SUR

Sédhiou : Pôle Aquacole National



L'aquaculture fait partie des secteurs prioritaires du Plan Sénégal Émergent (PSE) qui l'a inscrit parmi les 27 projets phares du PSE à travers le projet « Développement Accéléré de l'Aquaculture ». Cette volonté politique de l'État du Sénégal est renouvelée dans le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté Accéléré (PAP2A) du PSE qui compte sur l'aquaculture pour contribuer à la souveraineté alimentaire du pays.

En effet, l'aquaculture joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, l'adaptation aux changements climatiques entre autres.

Pour mieux assier la politique aquacole en vue d'atteindre les objectifs du PSE, l'ANA a élaboré un nouveau Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture 2022-2026 dont la validation technique a été faite le 7 octobre 2021 sous la présidence du MPEM, du MECP, du MFB et des Partenaires techniques au développement. Le Plan cible une production aquacole de 12 600 tonnes et la création de 4658 emplois directs dans un horizon de 5 ans. Le plan stratégique prend en compte l'implication du secteur privé pour atteindre les objectifs visés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Phare « Développement accéléré de l'Aquaculture » du PSE, l'ANA a consenti beaucoup d'efforts parmi lesquels on peut citer : i) la réalisation du Pôle Aquacole (PA) de Sédhiou sur financement du BCI, ii) la contribution des projets et programmes de coopération dans le développement de l'aquaculture à Sédhiou et iii) le code de l'aquaculture.

i) Par rapport au pôle aquacole de Sédhiou, il a été réalisé conformément aux instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, lors du Conseil des ministres délocalisé dans la région de Sédhiou le 25 février 2015.

Il est aménagé sur un périmètre de 10 ha, délibéré au nom de l'ANA dans le village de Bakoum, commune de Diendé et entièrement financé par l'Etat du Sénégal, à travers le BCI de 2016 alloué à l'ANA pour un coût global à sa réception en 2017 de 254 334 665 F CFA.

L'objectif du pôle est de créer les conditions stratégiques pour le développement de l'aquaculture dans la région de Sédhiou afin de contribuer à la fourniture de poisson et à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Il contribue également à la mise en œuvre

du « Projet de Développement Accéléré de l'Aquaculture » du PSE. De manière spécifique, le pôle va permettre (i) la production et la mise en marché de poissons, (ii) la création d'emplois, (iii) la création et la distribution de revenus pour les bénéficiaires.

Le pôle est composé de :

- 53 étangs dont 43 de 1000 m² et 10 de 600 m² (capacité de production de 120 tonnes) ;
- Une ligne électrique en moyenne tension ;
- Un hangar de 150 m² qui abrite une unité semi industrielle ;
- une petite unité de fabrication d'aliment ;
- Un bâtiment administratif de 6 pièces ;
- Une aire de commercialisation.

Il est géré par l'ANA, représentée par un Ingénieur aquacole, Chef d'Antenne, appuyé par un Technicien en aquaculture, un Ingénieur en Génie civil, trois Ouvriers et deux Gardiens.

Cependant, malgré sa réception en 2017, le pôle aquacole n'a été exploité qu'à hauteur de 33,9% c'est à dire 18 étangs sur les 53 qu'il le compose à cause des défaillances techniques notés lors de l'aménagement (problème d'alimentation en eau des étangs).

Toutefois, dans le but de régler définitivement l'alimentation en eau des étangs du Pôle aquacole, l'ANA a engagé durant l'exercice 2022 des travaux de réhabilitation du pôle. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été réalisées :



- o Reprise de la maquette du Pôle aquacole après la réhabilitation des infrastructures et des ouvrages de connexion
- o Reprofilage des étangs pour avoir au moins 1 m de colonne d'eau en marée basse. En effet, beaucoup d'étangs ne se remplissaient pas d'eau car leur assiette étaient plus basses que le niveau du fleuve. Les étangs qui se remplissaient en eau étaient le plus souvent envasés.
- o Reprise du canal principal d'alimentation en eau des étangs et réalisation d'une piste sur 600 m linéaire pour permettre une circulation des véhicules à l'intérieur des étangs.
- o La réhabilitation des bureaux et du hangar avec la reprise des toitures, de la peinture et du carrelage du magasin de stockage de 150m² pour avoir une bonne étanchéité ;
- o L'acquisition d'un moulin pour la fabrication d'aliments de poisson pour rendre le pôle autonome en aliments

Les travaux de réhabilitation permettront de régler définitivement les contraintes d'ordre techniques rencontrées au niveau du Pôle depuis sa création d'une part et d'assurer une exploitation optimale du Pôle en vue d'installer davantage les GIE de femmes et de jeunes d'autre part. Ils permettront par ailleurs au pôle de jouer pleinement son rôle dans l'amélioration à la fourniture des poissons et à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes.



FOCUS SUR

ii) Concernant les projets et programmes qui sont intervenus en aquaculture dans la région de Sédhiou on distingue :

Le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) :

- Durée du projet : 2016 à 2020,
- Partenaire financier : Banque Africaine de Développement (BAD)
- Budget injecté dans la région de Sédhiou : 124 850 738 F CFA

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) :

- Durée du projet : 2015-2016,
- Partenaire Financier : FAO
- Budget injecté dans la région de Sédhiou 21 372 250 F CFA

Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) :

- Budget injecté dans la région de Sédhiou : 4 437 980 F CFA

Le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de changement climatique - (PRGTE) :

- Durée du projet 2016-2020,
- Partenaire Financier : Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
- Budget injecté dans la région de Sédhiou : 21 860 000 FCFA

Le Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaines de Valeurs (PROVALE-CV) :

- Durée du projet 2019-2023,
- Partenaire Financier : Banque Africaine de Développement (BAD)
- Budget injecté dans la région de Sédhiou : 152 000 000 FCFA

En perspective par rapport au développement de l'aquaculture dans la région de Sédhiou, on peut noter :

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal (PRNS) :

- Durée du projet 2022-2028,
- Partenaire Financier : Banque Mondiale
- Budget prévu pour la région de Sédhiou : 400 000 000 F CFA

iii) Par ailleurs, pour mieux rassurer le secteur privé national comme international d'investir davantage dans l'aquaculture, il est heureux d'informer que le code de l'aquaculture a été promulgué depuis le 15 avril 2022 par son Excellence Monsieur le président de la République. Il faut rappeler que le code de l'aquaculture faisait partie des reformes phares du PSE, identifiées par le gouvernement dans le PAP2A.



1



2

1 Unité semi industrielle de fabrication d'aliments

2 Moulin pour les ingrédients



FOCUS SUR

L'ANAM : faire du maritime un puissant levier de développement économique et social !



Créée par décret n° 2009-583 du 18 juin 2009, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) est placée sous la tutelle technique du Ministre des Pêches et de l'Economie maritime et la tutelle financière du Ministre chargé des Finances. L'ANAM est dotée d'une autonomie de gestion et est investie d'une mission de service public.

Autorité maritime déléguée, l'ANAM est chargée de la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de Marine marchande ainsi que de l'application des Conventions internationales, Codes et réglementations maritimes en vigueur au Sénégal.

Elle est également, conformément au décret n° 2015-91 du 21 janvier 2015, l'Autorité nationale de Sécurité portuaire (ANSP), chargée de la mise en oeuvre du Code ISPS. M. Massamba Achille Edouard GUEYE, Administrateur des Affaires maritimes en est le Directeur général. L'ANAM compte à son actif plusieurs projets. Les uns sont déjà **réalisés (A)**, les deuxièmes sont en **cours (B)** et les derniers sont en **perspective (C)**.

L'ANAM, c'est le maritime dans ses principes fondamentaux de :

- Sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement marin.

- Construction d'ouvrages maritimes et portuaires.
- Création d'emplois à travers la navigation maritime et la formation de masses critiques pour occuper le champ du travail offshore, le développement de l'industrie maritime, notamment ;
- Attractivité et compétitivité de la destination maritime du Sénégal.

A. LES PROJETS DEJA REALISES :

- Le Projet d'infrastructures et d'équipements portuaires 1 (dit MIEP.1)
Sur financement conjoint de la République de Corée (Corée du Sud) et du Sénégal, ce projet a consisté à :
 - construire 2 navires d'une capacité individuelle de 13 camions et de 210 passagers), « AGUENE » et « DIAMBOGNE », ainsi qu'une gare maritime moderne à NDAKHONGA (FOUNDIOUGNE) et un complexe frigorifique d'une capacité de 2000 tonnes à Ziguinchor.

Le projet portuaire de CARABANE

Ce projet a permis, par la construction de deux (02) appontements modernes et sécurisés, un pour navire et l'autre pour pirogues, de ré-ouvrir à la navigation l'escale portuaire de CARABANE, fermée depuis le naufrage du « JOOLA », pour cause d'insécurité majeure.



• **Le Projet de développement du Port de ZIGUINCHOR dit « Projet ORIO »**

Sur financement conjoint des Pays-Bas et du Sénégal, le Projet ORIO, dans une première phase, a permis de draguer le fleuve Casamance, de l'embouchure au port de ZIGUINCHOR, à une profondeur de 7.5 mètres et d'installer un balisage lumineux permettant la navigation de jour comme de nuit.

• **Le Projet PATROILLER DE HAUTE MER (PHM) « FOULADOU »**

En étroite collaboration avec la Marine nationale, à laquelle l'ANAM, rend un hommage appuyé pour l'excellence de sa coopération dans la réalisation du projet, un patrouilleur de haute mer, le PHM « FOULADOU », destiné à jouer un rôle majeur dans la sécurité et la sûreté maritimes et la protection de l'environnement de notre espace maritime, a été réalisé et réceptionné courant octobre 2016.



• **Le Projet d'infrastructures et d'équipements portuaires 2 (dit MIEP.2)**

Conjointement financé par la Corée du Sud et le Sénégal, ce Projet dit MIEP.2 vient en complément du précédent, dit MIEP.1.

Dans un premier temps, il a permis la construction et la réception officielle, le 20 janvier 2019, des navires suivants :

- une drague d'une capacité de 400 m³/h (**LE SALOUM**),

- deux remorqueurs (**BETTENTY** et **LE NIOMBATO**)
- deux barges (**LAGA NDONG** et **MBOSSÉ**).

- **Le Projet d'acquisition d'au moins 55 camions frigorifiques ;**
- **Le projet de construction d'un complexe frigorifique à Hann Plage.**

B. LES PROJETS EN COURS DE REALISATION :

Les autres composantes du Projet ORIO sont en cours d'exécution :

- la construction d'un port de pêche à ZIGUINCHOR-BOUDODY,
- l'extension du port de commerce de ZIGUINCHOR
- la construction d'un terminal hydrocarbures de 16 000 m³.

• **Le projet d'Infrastructures et d'Equipements portuaires 2 (dit MIEP.2) :**

Outre la batterie de dragues, ce projet est en train de construire à Ndakhonga, un terminal hydrocarbures (un débarcadère spécialisé hydrocarbures, une zone de stockage d'hydrocarbures de 11.000 m³ et un système de chargement et de déchargement : pipes, etc.).

C. LES PROJETS EN PERSPECTIVE :

- **Le projet d'aménagement du port de pêche de SAINT-LOUIS, consistant à construire un port moderne pour la pêche artisanale à l'Hydrobase.**
- **Le Projet intégré de sécurité et de sûreté maritime, fluviale et portuaire.**
- **Le Programme « Spécial Iles », de désenclavement par voies fluviomaritimes, des régions naturelles de la Casamance et du Sine Saloum.**
- **Le projet de Renforcement de la liaison maritime DAKAR-GOREE.**



AVIS D'EXPERT

Dr Alioune Abi Taleb NGUER

Dr NGUER, tout d'abord qu'appelle-t-on cabotage maritime ?

La navigation au commerce comprend le long cours, le cabotage international, le cabotage national, la navigation côtière et le pilotage.

Sous l'appellation de cabotage maritime, on entend le transport maritime de fret et de passagers sur une courte distance (en anglais : short sea shipping).

Le cabotage international est pratiquée en deçà des limites définies du long cours.

Par contre, la navigation en dehors des limites du cabotage est dite navigation au long cours. L'on a ici des autoroutes maritimes, de longues traversées hors des limites de chaque pays concerné à très longue distance, plus loin que les latitudes et longitudes établies pour les voyages. Globalement, il s'agit de voyages intercontinentaux.

Ce qui sans doute veut dire que les unités de transport sont de différentes tailles en fonction du type de navigation ?

Absolument. Les petits caboteurs sont des navires ne dépassant pas 100 mètres. Ils changent régulièrement de destinations avec des escales trois à quatre fois par semaine, escales que je qualifie de low cost. Je veux dire par là que le personnel de bord participe à toutes les opérations, notamment commerciales. Ce qui a pour corollaire, malheureusement, des conditions de travail difficiles dans le petit cabotage.

Par contre pour le long cours, les bâtiments sont plus imposants. Certaines revues techniques attestent que le plus grand porte-conteneurs du monde était au début de 2021 le HMM Algeciras, long de 400 mètres avec une capacité dépassant les 23 000 conteneurs EVP, sur une flotille d'une douzaine de navires de cette catégorie. Actuellement, le navire "Ever Ace" de l'armateur Evergreen



serait le plus grand porte-conteneurs du monde, pour la même longueur, construit par Samsung Heavy Industries, pouvant transporter 23 992 EVP.

Ces navires sont dits mégamax et appartiennent au club des grands leaders du transport maritime mondial, également présents en Afrique. Les principales sociétés de transport maritime assurant pour la plupart le transport en conteneurs sont : Messina Sénégal S.A ; MSC ; Maersk Line ; CMA (Delmas) ; ZIM Line ; Safmarine Cosco group ; Grimaldi lines.

Revenons au cabotage en Afrique de l'Ouest, pourquoi devenons-nous le favoriser pour l'économie de nos États et que peut-on en dire présentement ?

C'est vrai que tout projet de transport maritime dans la région aura un impact indéniable en termes de développement économique général dans la sous-région en favorisant les échanges intra régionaux et donc l'intégration des économies de nos pays.

Nos infrastructures de transport terrestre (routes, voies ferrées) sont parfois inexistantes sur les axes reliant nos pays. Elles sont sûrement insuffisantes, en mauvais état quand elles existent, pour autoriser une libre circulation des personnes. S'y ajoutent les tracasseries lors des contrôles scandaleux sur les corridors terrestres où les accidents sont fréquents, avec des conséquences désastreuses (pertes en vies humaines, destruction de biens, congestion...).

Quant au mode aérien, les coûts sont évidemment hors de portée pour de gros transports.

Avec le transport maritime par lequel s'opèrent 90 % des échanges commerciaux, le cabotage dans notre sous-région servirait de relais aux grandes compagnies maritimes, avec des services performants. Qui plus est, la voie maritime offre un bon bilan carbone par rapport à un transport terrestre.

Présentement, notre région est caractérisée par un cabotage simplement inorganisé, sans doute du fait d'un manqué de volonté politique. Regardez le commerce international du Nigéria par rapport à sa population :

les trafics conteneurisés y représentent moins du double des trafics du Ghana, pour une population jugée six fois plus importante.

Des développements récents sont toutefois visibles pour favoriser le cabotage qui repose bien évidemment sur des considérations stratégiques diverses des armateurs qui doivent correspondre aux politiques maritimes et portuaires de nos Etats. Pour les armateurs, les infrastructures doivent être à même d'autoriser des opérations portuaires rapides, fiables et correctes du point de vue des coûts.

Pouvez-vous alors nous résumer les avantages du cabotage ?

Le transport maritime, encore une fois, permet de transporter plus de volumes de marchandises à des coûts intéressants, sur de grandes distances en tout temps, sans risque de congestion, dans des conditions de sécurité meilleures sur toute la chaîne logistique.

Si les Etats ouest africains acceptent d'accompagner les privés, des emplois seront créés à une grande échelle et nos économies s'en porteraient mieux. La formation aux métiers maritimes et portuaires est aussi un aspect essentiel pour accéder aux emplois de pointe. La bonne conduite des opérations commerciales nécessite en général des équipages bien formés et des personnels à terre compétents.

Existe-t-il des opportunités ?

Oui, bien sûr. Par exemple, au Sénégal, le Consortium sénégalais d'Activités maritimes (COSAMA) assure le transport maritime de passagers et de marchandises, pour la continuité territoriale sur la liaison maritime Dakar-Ziguinchor. Ceci sur la base d'une convention pour l'exploitation de la ligne maritime Dakar-Ziguinchor, et un contrat d'exploitation des navires ALINE SITOIE DIATTA, AGUENE et DIAMBOGNE.

Le COSAMA est actuellement l'une des compagnies maritimes en Afrique de l'Ouest et du Centre qui exploite, en propriété, une flotte marchande d'une capacité totale de 7000 t à travers les navires DIOGUE (2000 T) et DJILOR (5000 T). Les navires cargo DIOGUE et DJILOR desservent les ports principaux de la sous-région Afrique de l'Ouest (et Centre à terme) : Dakar, Nouakchott, Banjul, Ziguinchor, Bissau, Freetown, Monrovia, Abidjan, Conakry et des possibilités sur Monrovia, Douala, Port-Gentil avec DJILOR.

Les navires DIOGUE et DJILOR peuvent transporter diverses sortes de marchandises (ciment, sel, bois débité, fer, riz, marchandises conteneurisées, véhicules, colis lourds, colis longs...).

Mais sur le plan régional, quelles lignes peut-on envisager ?

Les principales lignes envisageables sont : (RO-RO) ; (Ile de Carabane - Dakar) ; (Dakar - Nouakchott - Nouadhibou - Casablanca - Tanger) ; (Dakar - Conakry - Monrovia - Abidjan avec des frets importants par bateau, des produits du cru en remontant d'Abidjan à Dakar).

Qu'en est-il de la stratégie ou des stratégies des armateurs ?

Je répète que les armateurs globaux vont exiger des plates-formes portuaires adéquates, des connexions intermodales avantageuses pour rentabiliser les opérations logistiques. Pour les dessertes directes des ports africains, il s'agit d'être vigilant sur les besoins des clients, dans le cadre du cabotage.

AVIS D'EXPERT

D'une manière générale, les armateurs nous offrent des opportunités de dessertes mondiales si nos ports sont efficaces dans les services offerts, si le cabotage se déroule sans des mouvements de trafic à vide.

C'est dire que toute stratégie devra reposer sur des études approfondies sur les considérations techniques et les coûts en ce qui concerne la gestion des escales, la formation des équipages, le fret de retour et les navires (économique et polyvalence, taille et immatriculation).

Nos ports devront être équipés de quais spécifiques dédiés, sur tout l'espace ouest africain avec une fluidité des mouvements et des procédures douanières et sanitaires simples.

A vous entendre, l'environnement portuaire en Afrique de l'Ouest n'est pas au niveau des standards internationaux pour favoriser la croissance des activités ?

Nous faisons face à une forte concurrence avec trois hubs de transbordement concernés par la desserte de l'Afrique de l'Ouest, à savoir : Algésiras (Espagne), Tanger Med (Maroc) et Las Palmas (Îles Canaries).

Fort heureusement, Dakar-Ndayane-Bargny Sendu sera le prochain hub portuaire sénégalais, dans le cadre de l'élaboration en cours de la nouvelle Stratégie nationale portuaire (SNP). D'autres ports ouest africains se mettent progressivement et rapidement à niveau. Aussi, est-il permis de croire que le manque d'infrastructures et d'équipements portuaires modernes sera vite résorbé et les possibilités de croissance saisies.

Pour la sous-région, il est utile de bénéficier du support des armateurs de lignes régulières qui ont choisi Dakar en tant que port de transbordement pour les marchandises destinées aux ports moins touchés par leurs navires, suite à la faiblesse du fret et des coûts liés aux escales.

D'après les études menées dans certains ports, les navires de ligne régulière les plus présents sur la côte ouest africaine y effectuent le moins d'escales possible, et ce, en south bound seulement (à la descente), avec un transit time très long dans le sens sud-nord.

Ceci pour dire que le trafic sud-nord ne trouve de solution que par la mise en place d'un cabotage inter côtier répondant parfaitement aux attentes des exportateurs sous régionaux.

Il reste sans doute beaucoup d'autres aspects à prendre en compte pour un cabotage ouest africain organisé et performant ?

Evidemment, nous n'avons pas abordé les questions essentielles d'infrastructures et installations portuaires, d'investissements y relatifs et leur pérennisation. Nous n'avons pas parlé en détail des lignes, des flottes éligibles en fonction des terminaux portuaires et des tirants d'eau, des contrats de time-charter, des opportunités de trafic dans le fond et des menaces. Des développements concernent enfin les trafics domestiques, l'amélioration de la desserte des pays enclaves et les trafics de transbordement.

Le mot de la fin, Dr NGUER ?

Une étude complète montre que le cabotage peut intéresser les acteurs de manutention dans une Afrique en forte croissance dans plusieurs secteurs.

Toutefois, pour être compétitif, le cabotage international suppose l'utilisation de navires gérés de la manière la plus économique possible.

De nombreux projets portuaires sont en cours de réalisation, tenant compte des stratégies des armateurs, tenant compte surtout de la volonté politique de nos Etats désireux d'intégrer durablement, définitivement leurs économies lilliputiennes,



ARRET SUR IMAGES

Haie d'honneur improvisée par les agents du ministère des pêches et de l'Économie maritime pour manifester au Ministre Alioune NDOYE leur gratitude suite aux nombreux efforts déployés pour l'amélioration de leurs traitements salariaux et de leurs conditions de travail.

Sphère OTD de Diamniadio,
bâtiment D - Dakar (Sénégal)
Tél. : 221 33 849 84 78
www.mpem.gouv.sn

